

SIGLES ET ACRONYMES

ACAFEJ	Association Camerounaise des Femmes Juristes
AFD	Agence Française de Développement
AQP	Attestation de Qualification Professionnelle
BAD	Banque Africaine de Développement
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
BIP	Budget d'Investissement Public
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
CAMNAFAW	Cameroon National Association for Family Welfare
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEP	Certificat d'Études Primaires
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CPF	Centre de Promotion de la Femme
CPI	Cour Pénale Internationale
CTA	Centre de Technologie Appropriée
DPNP	Déclaration de Politique Nationale de Population
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
ELECAM	Elections Cameroon
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
IDH	Indice de Développement Humain
IIG	Indice d'Inégalité du Genre
INS	Institut National de la Statistique
IPES	Institut Privé de l'Enseignement Supérieur
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINCOF	Ministère de la Condition Féminine
MINEDUB	Ministère de l'Éducation de Base
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

ODD	Objectifs de Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
OIT	Organisation Internationale de Travail
PANIFD	Plan d'Action National d'Intégration de la Femme au Développement
PDI	Personnes Déplacées Internes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RGE	Recensement Général des Entreprises
RNEP	Rapport National sur l'Etat de la Population
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TNS	Taux Net de Scolarisation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZEP	Zone d'Education Prioritaire

Table des matières

Liste des graphiques et tableaux.....	5
Résumé	7
Abstract.....	9
Introduction.....	11
1. Contexte	13
1.1 Contexte international.....	13
1.2 Contexte national.....	14
2. Investissement en faveur des femmes : définition et avantages.....	16
2.1. Qu'est-ce que l'investissement ?	16
2.2. Pourquoi investir en faveur des femmes et des filles ?	17
3. Bilan des réalisations en faveur des femmes et des filles	17
3.1 Promotion de l'accès équitable à l'éducation, à la formation et à l'information	18
3.1.1 Taux de scolarisation au cycle secondaire et supérieur.....	19
3.1.2 Taux brut d'admission au premier cycle du secondaire.....	19
3.1.3 Taux d'achèvement des filles/garçons par cycle (primaire, secondaire, supérieur, professionnel)	20
3.1.4. Indices de parité au supérieur	22
3.1.5 Taux d'alphabétisation des 15-24 ans	22
3.1.6. Accès des femmes et des femmes et des filles aux TIC.....	23
3.2. Amélioration de l'accès aux services de santé de qualité	24
3.2.1 Baisse de la mortalité maternelle	24
3.2.2 Meilleure prise en charge de la santé maternelle	24
3.2.3 Réduction de la prévalence du VIH	25
3.2.4 Accroissement de l'accès aux services de Santé de la Reproduction	26
3.3. Renforcement de la contribution au développement économique.....	28
3.3.1 Femmes et emploi	28
3.3.2 Entrepreneuriat féminin.....	32
3.3.3 Femmes et accès aux ressources.....	34
3.3.4 Femmes et protection sociale.....	37
3.3.5 Possession d'un acte de naissance	40
3.4. Promotion d'un environnement socioculturel favorable au respect des droits des hommes et des femmes sans discrimination et à l'élimination de toutes les formes de Violences Basées sur le Genre (VBG).....	41

3.4.1 Violences physiques et sexuelles	41
3.4.2 Pratiques culturelles néfastes	42
3.4.3 Féminicides.....	44
3.4.4 Mutilations Génitales Féminines	44
3.5. Renforcement de la participation et de la représentativité des femmes, des hommes et des jeunes dans la gouvernance et les sphères de prise de décision	45
3.5.1 Participation et représentativité des femmes dans la gouvernance nationale et locale	45
3.5.2 Participation et représentativité des femmes dans les sphères de prise de décision	48
3.6. Renforcement des mesures de protection et de résilience dans les crises humanitaires et sécuritaires	49
3.7. Renforcement du cadre institutionnel de la promotion du genre dans les politiques publiques y compris les budgets.....	52
4. Comment accélérer le rythme ?.....	52
Conclusion	57
Bibliographie.....	59

Liste des graphiques et tableaux

Graphique 1 : Taux de scolarisation (%) au secondaire par sexe	19
Graphique 2 : Taux d'admission (%) en première année du secondaire par année selon le sexe	20
Graphique 3 : Taux d'achèvement (%) au cycle primaire par sexe	21
Graphique 4 : Taux d'achèvement (%) au premier cycle du secondaire par sexe	21
Graphique 5: Indice de parité dans le supérieur.....	22
Graphique 6 : Taux d'alphabétisation (%) par sexe	22
Graphique 7: Proportion (%) des femmes et d'hommes possédant un téléphone portable et utilisant internet.....	23
Graphique 8 : Rapport de mortalité liée à la grossesse.....	24
Graphique 9 : Pourcentage de femmes assistées au cours de l'accouchement par un prestataire formé.....	25
Graphique 10 : Prévalence (%) du VIH chez les femmes et hommes de 15-49 ans.....	26
Graphique 11 : Proportion (%) de femmes de 15-49 ans actuellement en union qui utilisent une méthode contraceptive	28
Graphique 12 : Taux d'emploi (%) chez les personnes de 10 ans ou plus en 2010 et 2021 par sexe	29
Graphique 13 : Taux de chômage élargi (%) chez les personnes de 10 ans ou plus en 2005, 2010 et 2021 selon le sexe	30
Graphique 14 : Taux de salarisation (%) chez les personnes de 10 ans ou plus en 2010 et 2021, par sexe.....	31
Graphique 15 : Taux de bas salaire (%) chez les personnes de 10 ans ou plus en 2010 et 2021, par sexe.....	31
Graphique 16 : Proportion (%) chez les personnes de 10 ans ou plus actives occupées en 2021, selon le sexe et le secteur institutionnel	32
Graphique 17 : Répartition des entreprises selon le sexe du promoteur/dirigeant	32
Graphique 18 : Proportion des entreprises dont le promoteur est une femme selon le secteur d'activité	33
Graphique 19 : Proportion (%) des entreprises dont le promoteur est une femme suivant le type d'entreprise.....	33
Graphique 20 : Répartition (%) des enquêtés par sexe selon le type de bien possédé	34
Graphique 21 : Proportion (%) d'hommes et de femmes possédant un titre de propriété pour une maison par sexe selon que le nom du propriétaire y est spécifié ou non	35
Graphique 22 : Proportion (%) d'hommes et de femmes possédant un titre de propriété pour des terres par sexe selon que le nom du propriétaire y est spécifié ou non	36

Graphique 23 : Répartition (%) des personnes âgées d'au moins 15 ans qui utilisent les produits et/ou services financiers fournis par sexe selon le type d'institution financière	37
Graphique 24 : Répartition (%) des immatriculations des travailleurs par sexe selon le régime d'assurance au cours de la période 2018-2022.....	38
Graphique 25 : Répartition des travailleurs cotisants ayant un numéro assuré connu par sexe	39
Graphique 26 : Répartition des bénéficiaires des prestations servies par la CNPS en 2022 par sexe selon la branche	39
Graphique 27 : Proportion (%) d'enfants de moins de 5 ans et de 5-17 ans (population de droit) dont la naissance a été enregistrée à l'état civil par sexe	40
Graphique 28 : Evolution (%) des femmes de 15 à 49 ans ayant subi des violences physiques au cours des 12 mois précédant l'enquête	41
Graphique 29 : Evolution (%) des femmes de 15 à 49 ans qui ont déclaré avoir subi un acte de violence sexuelle de la part d'une personne quelconque à un moment de leur vie.....	42
Graphique 30 : Proportion des femmes de 25-49 ans ayant contracté leur 1 ^{ère} union avant d'atteindre l'âge de 15 ans en 1991 et en 2018.....	43
Graphique 31 : Age médian à la 1 ^{ère} union chez les femmes de 25 - 49 ans en 1991 et en 2018	43
Graphique 32 : Evolution (%) des inscrits sur les listes électorales par sexe	45
Graphique 33 : Evolution (%) des députés par législature selon le sexe.....	46
Graphique 34 : Evolution (%) des sénateurs par législature selon le sexe	46
Graphique 35 : Evolution (%) des proportions des maires et adjoints aux maires par mandature selon le sexe	47
Graphique 36 : Evolution (%) des présidents de parti politique par sexe.....	48
Graphique 37 : Répartition (%) des ministres et assimilés par sexe selon les années de remaniement/réaménagement gouvernemental.....	48
Graphique 38 : Répartition (%) des membres du Gouvernement par sexe selon par la catégorie.....	49
Graphique 39 : Proportion (%) des personnes déplacées de force par sexe	51
Tableau 1 : Prévalence (%) du VIH/SIDA chez les 15-49 ans par groupe d'âges selon le sexe	26
Tableau 2 : Demande en matière de planification familiale chez les femmes de 15-49 ans en union	27
Tableau 3 : Évolution des nouvelles immatriculations des travailleurs selon le régime d'assurance et le sexe entre 2018 et 2022.....	38
Tableau 4 : Evolution (effectif) des femmes aux postes de commandement entre 2011 et 2019	49

Résumé

La 39^{ème} édition de la Journée Internationale de la Femme (JIF) se célèbre sous le thème : « **Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme** ». Le Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP), procède à un bilan des réalisations en faveur des femmes et des filles au Cameroun, afin de sensibiliser l'opinion publique sur les défis majeurs à relever en vue de la réduction des inégalités de genre et de l'autonomisation des femmes au Cameroun.

Une société soucieuse du bien-être de ses populations et de leur avenir devrait réaliser des investissements en vue de les autonomiser et favoriser leur insertion socio-professionnelle. Toutefois, ces investissements ne pourront être rentables que s'ils ciblent les besoins spécifiques des femmes et des filles, généralement laissées pour compte dans différents domaines.

Bien que de nombreux efforts aient été consentis au Cameroun depuis des décennies pour réduire les inégalités de genre, le fossé entre les femmes et les hommes reste encore important dans différents domaines (éducation, formation, accès et utilisation des TIC, emploi, santé de la reproduction, accès aux ressources et contrôle, participation politique, prise de décision, situations humanitaires).

Le faible taux d'activité des femmes rend compte de ce qu'il y a lieu d'investir davantage dans l'éducation et dans l'acquisition des compétences professionnelles. Il s'agit ainsi de maintenir les filles dans le système scolaire, de retarder l'âge d'entrée en union, d'éviter les grossesses précoces qui sont sources de décès chez les mères et leurs enfants.

Dans le secteur des nouvelles technologies, la population féminine est encore à la traîne en matière d'accessibilité et d'utilisation des outils et services numériques.

Sur le plan de la santé reproductive, une proportion importante de femmes et de filles a encore des besoins non satisfaits en matière de planification familiale. En effet, celles-ci n'utilisent pas suffisamment les méthodes contraceptives malgré leur désir de le faire ; de plus, elles sont nombreuses à ne pas pouvoir supporter les coûts des grossesses non désirées.

Pour ce qui est du foncier et l'utilisation des services financiers, les femmes éprouvent également de nombreuses difficultés d'accès à la propriété foncière et sont confrontées à de multiples obstacles en matière d'accès aux services financiers, en raison de barrières culturelles.

S'agissant de la participation des femmes à la gouvernance, il ressort que les femmes sont sous-représentées dans les sphères de décision et à des postes électifs.

La persistance de ces inégalités est le fait des croyances et pratiques culturelles, les lois et réglementations restrictives et de normes socioculturelles discriminantes qui constituent de véritables barrières à l'entrée de nombreuses activités.

Afin d'inverser cette tendance, il est important de poursuivre les investissements en faveur des femmes, et de façon spécifique de :

- promouvoir l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques chez les filles et les femmes et de les doter de compétences numériques ;
- renforcer l'offre de formation professionnelle en faveur des femmes et notamment dans le domaine du numérique ;
- leur permettre de tirer parti des nouvelles technologies et des meilleures pratiques pour améliorer leur productivité ;
- *renforcer la capacité d'agir et les voix des femmes* ;
- mobiliser des financements innovants pour la santé des adolescentes ;
- faire tomber les barrières en facilitant l'accès des femmes aux services financiers ;
- renforcer la collecte de données genre-sensibles pour disposer des indicateurs qui vont éclairer la prise de décision politique.

Abstract

The 39th edition of the International Women's Day (IWD) is being celebrated under the theme: *"Invest in women: accelerate progress"*. The Central Bureau for Censuses and Population Studies (BUCREP) has taken stock of the achievements of women and girls in Cameroon, in order to sensitize public opinion on major challenges to be taken up in the struggle to reduce gender inequalities and to empower women in Cameroon.

A society which has the welfare and future of its population at heart should invest in them so as to empower them and facilitate their socio-professional insertion. However, such investments would only be beneficial if they target specific needs of women and girls, who are generally ignored at various levels.

Though a lot has been done in Cameroon over decades to reduce gender inequalities, the gap between men and women remains quite wide in various domains (education, training, access to and use of ICTs, employment, reproductive health, access to and control of resources, politics, decision making, humanitarian situations, etc.).

The low rate of women's activities is proof of the need to invest more in education and in their acquisition of professional skills. This involves sustaining girls in the schooling system, delaying the marriage age, and avoiding premature pregnancies which comprise a source of death in women and their children.

As concerns new technologies, the women population still lags behind in their access to and use of digital tools and services.

Concerning reproductive health, a large proportion of women and girls still have unmet needs in the family planning domain. They do not sufficiently use contraceptive methods in spite of their will to use them; and many of these women/girls cannot afford the cost of unwanted pregnancies.

As for land and financial services, women equally face a lot of challenges to own landed property, and they face several obstacles to access financial services due to cultural barriers.

As concerns women's participation in governance, it stands out that women are under-represented in decision-making spheres and in elective positions.

The mentioned inequalities persist due to beliefs and cultural practices, laws and restrictive rules as well as discriminatory socio-cultural norms which comprise real barriers to access several activities.

In order to overturn this trend, it is necessary to invest in women, and specifically to:

- Promote the teaching of sciences, technology, engineering and mathematics to girls and women and provide them with digital skills;
- Intensify professional training of women, especially in the digital sector;

- Enable women to take advantage of new technologies and best practices to improve their productivity;
- *Strengthen the acting capacity and the voices of women;*
- Mobilize innovative funding for adolescent health;
- Remove barriers by enabling women's access to financial services;
- Intensify the collection of gender-sensitive data to provide indicators aimed at facilitating political decision making.

Introduction

Une société soucieuse du bien-être de ses populations et de leur avenir devrait réaliser des investissements en vue de les autonomiser et favoriser leur insertion socio-professionnelle tout comme leur pleine participation à la vie sociale. Ces investissements seront d'autant plus rentables qu'ils ciblent davantage les besoins spécifiques des femmes et des filles, généralement laissées pour compte dans différents domaines.

Ainsi l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont au cœur des préoccupations internationales et nationales. En effet, l'Objectif de Développement Durable n°5 (ODD) a trait à cette question. De même, les axes stratégiques de la Politique nationale de Genre du Cameroun s'inscrivent dans ce registre.

Il convient de souligner que l'égalité de genre est un principe qui vise à accorder aux hommes et aux femmes, aux filles et aux garçons, les mêmes droits, les mêmes responsabilités, et les mêmes chances ou opportunités, tout en prenant en considération leurs intérêts, besoins et priorités spécifiques. Cette égalité est un droit humain fondamental, essentiel à la mise en place d'une société pacifique, soucieuse du plein épanouissement de sa population et du bien-être des générations futures.

S'agissant de l'autonomisation des femmes, elle passe nécessairement par le renforcement de leur capital humain, à travers l'éducation, la formation, l'offre de soins de santé, etc. d'une part, et la fourniture de services visant leur pleine participation au marché du travail (aide à la recherche d'emploi et à la réinsertion, services de garde d'enfants, etc.) et à la vie politique du pays, d'autre part.

Bien que des efforts soient consentis dans le sens de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, le constat est qu'à moins d'une décennie de l'échéance de l'Agenda de développement à l'horizon 2030, un long chemin reste à parcourir pour atteindre cet objectif visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En effet, les statistiques disponibles montrent que les progrès réalisés en vue de la réduction des inégalités de genre restent mitigés, en raison des pratiques et pesanteurs socio-culturelles et des contextes sécuritaire et sanitaire. En effet, en matière d'égalité du genre, le Cameroun occupe en Afrique, le 25^{ème} rang sur les 52 pays considérés, avec un indice de 0,459 en 2020. Cette valeur bien que faible, reste en deçà de la moyenne des pays de la CEMAC (0,48) et de la CEEAC (0,47) ; en considérant la dimension de l'autonomisation et de la représentation, ce score est encore plus faible, de l'ordre de 0,219 (BAD, 2023).

Des statistiques genre-sensibles actualisées, sont susceptibles d'apporter un meilleur éclairage sur la situation réelle des femmes et des filles, majoritairement (50,6%) représentées au sein de la population du Cameroun (BUCREP, 2023). Ces statistiques contribuent à les faire sortir de leur invisibilité (ONU FEMMES, 2023), mais au-delà, permettent de mieux identifier leurs besoins et d'envisager des interventions et investissements ciblées en leur faveur. Ces investissements induisent de nombreux bénéfices. En outre, de nombreux défis

restent à relever pour faire entendre la voix des femmes afin qu'elles se fassent elles aussi une place dans la société et libèrent leurs potentialités infinies.

Au moment où se célèbre ce 08 mars 2024, la 39^{ème} édition de la Journée Internationale de la Femme (JIF) sous le thème : « ***Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme*** », le Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP), à travers cette publication, ambitionne de faire un bilan des réalisations en faveur des femmes et des filles au Cameroun, afin de sensibiliser l'opinion publique sur les défis majeurs qu'il convient de relever en vue de la réduction des inégalités de genre et de l'autonomisation des femmes au Cameroun.

Pour y parvenir, la présente publication s'articule autour de quatre (4) points : (i) éléments de contexte ; (ii) Définition du concept d'investissement et avantages à investir en faveur des femmes ; (iii) bilan des réalisations en faveur des femmes dans différents domaines ; (iv) défis à relever.

1. Contexte

La problématique de l'égalité de genre a été à l'ordre du jour de nombreuses rencontres internationales, à la suite desquelles des cadres normatifs nationaux ont été mis en place.

1.1 Contexte international

Parmi les rencontres et instruments juridiques internationaux en faveur de la réduction des inégalités de genre, on peut citer entre autres :

- **1994 – La Conférence Internationale sur la Population et le Développement**, dont les résolutions ont conduit à l'abandon de l'approche en termes de contrôle de la reproduction démographique au profit d'une autre, davantage focalisée sur le droit de chacun à maîtriser sa fécondité et à réaliser sa vie reproductive dans un état satisfaisant de santé physique, sociale et mentale.
- **1995 – La Conférence mondiale sur les femmes**, qui marque un tournant décisif dans le programme mondial pour l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes dans 12 domaines à savoir : la pauvreté, l'éducation et formation, la santé, les violences, les conflits armés, l'économie, la prise de décision, la promotion de la femme, les médias,) les droits, l'environnement et la jeune fille.
- **2000 – Le Sommet du Millénaire**, avec l'adoption de la Déclaration du Millénaire sur lequel étaient adossés des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) assortis de plusieurs cibles et indicateurs spécifiques à l'égalité femmes/hommes. Il s'agit de : l'Objectif 2 qui vise à assurer l'éducation primaire pour tous, avec pour Cible 3 : d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. De même, l'Objectif 3 vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; et sa Cible 4 est d'éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard. Enfin, l'objectif 5 vise à améliorer la santé maternelle ; avec pour Cible 7 : réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.
- **2015 – Le Programme de développement à l'horizon 2030**, adopté en septembre 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui comprend 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à mettre en œuvre par l'ensemble des Etats. Le cinquième objectif de développement durable vise à « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles d'ici 2030 ».

Au niveau africain, des instruments et cadres normatifs ont été adoptés :

- **1981 -- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples** qui protège les Droits de l'Homme en général et des minorités en particulier sans distinction de sexe ;
- **1993 – Le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique et l'Acte Uniforme OHADA**, qui offrent des garanties à tous en matière d'exercice de

l'activité commerciale en Afrique et dans lequel l'article 7 reconnaît à la femme la pleine capacité d'exercer des activités commerciales ;

- **2000 – L'Acte Constitutif de l'Union Africaine de 2000** qui prône la parité au niveau de la représentation dans les différents postes électifs de l'Union ;
- **2001 – Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)** qui est un mécanisme mis en place pour encourager le partenariat non seulement entre les hommes et les femmes d'affaires du continent africain, mais aussi entre ceux-ci et les hommes d'affaires d'autres continents ;
- **2003 – Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples relatif aux droits de la femme de Maputo** qui protège les droits spécifiques des femmes à l'héritage, à la succession, en matière de santé de la reproduction, et insiste sur la nécessité d'éliminer toutes les formes de pratiques traditionnelles néfastes à la femme ;
- **2004 – La Déclaration des Chefs d'Etat Africains sur l'égalité entre les hommes et les femmes** qui met l'accent sur l'égalité des droits des hommes et des femmes dans tous les domaines.

1.2 Contexte national

Des avancées significatives sont notables tant sur le plan institutionnel que politique ou juridique.

S'agissant du cadre institutionnel, il est créé en 2004, un ministère dont les missions sont spécifiquement dédiées à la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) et dont le mandat est de réduire les inégalités de genre dans les sphères politique, économique, sociale et culturelle. Ses délégations régionales, départementales et d'arrondissement offrent un encadrement de proximité aux femmes et aux jeunes filles.

L'intérêt porté à la problématique des inégalités de genre s'est également traduit dans diverses politiques et stratégies nationales mises en place : Politique Nationale de Population, Politique Nationale Genre et stratégies sectorielles, etc. En effet, en 2002, la Politique Nationale de Population met un accent particulier sur l'approche genre en tant que facteur de développement. Elle visait notamment à universaliser l'enseignement primaire de qualité, promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle des personnes des deux sexes et réduire les disparités entre les sexes dans tous les secteurs du développement économique et social.

En 2010, le Gouvernement a adopté une Politique Nationale Genre. L'objectif général de cette politique était de contribuer à l'élimination systématique des inégalités entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de la vie nationale. En 2020, et au regard de nouveaux enjeux et défis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, le Gouvernement a engagé son processus d'actualisation. La nouvelle Politique Nationale Genre (2022-2030) intègre de nouveaux défis liés à la croissance démographique accélérée, à la paix

et à la sécurité, aux urgences humanitaires, à la Covid-19, à la décentralisation et aux nouveaux cadres programmatiques (Agenda 2030, Agenda 2063 de l'Union Africaine et Stratégie Nationale de Développement 2020-2030).

Plusieurs stratégies sectorielles intégrant le genre ont également été élaborées : la stratégie de lutte contre les Violences basées sur le Genre (2018-2020), le Plan d'Action National de la Résolution 1325 sur les Femmes, la Paix et Sécurité (2018-2020), le Plan d'Action National de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines, le Plan Sectoriel Femmes, Familles et VIH/SIDA, les Stratégies Sectorielles de la Santé, du Secteur rural, de l'Education, etc.

Il convient également de souligner que le Cameroun a produit pour la première fois un Document Budgétaire Sensible au Genre en annexe de la loi des finances 2022. Son objectif principal est de présenter les efforts déployés par le Gouvernement et les administrations publiques pour promouvoir l'égalité des sexes en analysant sous le prisme du genre, les programmes et projets en lien avec les budgets ministériels et leur impact sur la population.

Toutes ces politiques sont arrimées aux différents documents stratégiques de développement (Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, DSCE 2010 – 2019 et Stratégie Nationale de Développement 2030 - SND 30).

En lien avec le cadre normatif, il existe tout un arsenal juridique national comprenant aussi bien des textes de portée générale (Constitution du Cameroun, Code Pénal, Code du travail, Code de commerce, Code de procédure pénale, Code électoral, Statut Général de la Fonction Publique, entre autres) que spécifiques à la protection de la femme (décret de 1994 portant régime des pensions civiles, loi du 19 décembre 1999 qui consacre entre autres, la suppression de l'autorisation maritale pour le déplacement de la femme, etc.).

Toutes ces mesures traduisent la volonté de l'Etat camerounais à promouvoir une société inclusive offrant à tous (hommes et femmes, filles et garçons) les mêmes chances et les mêmes droits.

Au plan socio-culturel, les représentations sociales des rôles masculin et féminin au sein de la société camerounaise contribuent quelque peu à accroître les disparités en défaveur des femmes et des filles. Elles se définissent d'abord et avant tout par leur rôle reproductif. L'indice Synthétique de Fécondité est de 5,1 enfants en moyenne par femme (EDS, 2018). L'entrée à la vie procréative chez les adolescentes reste particulièrement alarmante. En effet, selon EDS (2018), 19,2% ont eu une naissance vivante et 4,8% d'entre elles sont enceintes de leur premier enfant. Mais de plus en plus, leur rôle productif est valorisé, bousculant ainsi les traditions, qui limitaient son rôle à celui de mère et d'épouse.

Ces disparités sont encore plus exacerbées en zones de conflits et à défis sécuritaires¹ préoccupants, où les déplacements massifs des populations, majoritairement des femmes et des filles, induisent d'importants besoins à satisfaire, en termes d'accès à une alimentation de qualité, à l'éducation, aux soins de santé, à une activité génératrice de revenu, etc.

¹ Il s'agit des localités de l'Extrême-Nord frontalières au Nigéria, touchées par la crise de Boko-Haram, de celles du Logone et Chari en proie aux conflits intercommunautaires, de certaines localités des régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord frontalières à la République Centrafricaine qui connaissent un afflux de réfugiés en raison de l'instabilité politique dans ce pays et des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en proie à une crise socio-politique.

2. Investissement en faveur des femmes : définition et avantages

Il est important de s'accorder sur la définition du concept d'« investissement » en vue de bien cerner ses contours d'une part et, de mieux appréhender les avantages qu'il y a à investir sur les femmes et les filles, d'autre part.

2.1. Qu'est-ce que l'investissement ?

Dans son acception courante, l'investissement est une dépense de ressources (financières, matérielles, immatérielles, humaines), effectuée dans l'optique d'obtenir à court, moyen ou long terme, un profit. Ainsi, l'investissement se distingue de la consommation, en ce sens qu'il devrait générer un gain, de quelque nature que ce soit, à une certaine échéance. Les individus au sein des ménages, les entreprises au niveau communautaire et même l'Etat, investissent. La nature du gain va différer en fonction de l'acteur concerné.

Le gain escompté par les entreprises, est le plus souvent de nature économique, dans la mesure où les dépenses consenties, pour des acquisitions matérielles ou immatérielles, des placements financiers, visent généralement l'augmentation de leur part de marché et partant, l'accroissement de leur chiffre d'affaires.

Au sein du ménage, l'investissement peut à la fois revêtir un caractère économique et social. En effet, dans ce cadre, il est possible que les individus investissent dans l'acquisition d'un logement, d'un terrain, etc. dans l'espoir d'augmenter à la longue, leur patrimoine, de bénéficier de revenus complémentaires ou de réduire certaines charges, notamment locatives. Ils peuvent également investir dans l'éducation de leur(s) enfant(s) dans l'espoir d'en bénéficier plus tard, des retombées économiques. Dans ces cas, l'investissement revêt un caractère économique. Toutefois, l'investissement dans l'éducation de l'enfant peut également avoir une dimension sociale, lié au prestige escompté par le parent.

A l'échelle de l'Etat, l'investissement revêt une double fonction : à la fois économique et sociale. Du point de vue économique, les dépenses d'investissement ont la caractéristique de contribuer au processus de production économique et visent l'augmentation de la richesse du pays. Du point de vue social, l'investissement permet de : « *prévenir, anticiper, préparer, pour avoir moins à réparer²* », contribuant de fait, à la cohésion sociale par la lutte contre les inégalités. Ces investissements à caractère social, permettent également d'entretenir et de développer le capital humain (éducation, santé, services sociaux).

Dans le cadre de la présente publication, les investissements en faveur des femmes seront appréhendés du point de vue social, et considérés comme l'ensemble des mesures prises, actions et interventions initiées par les ménages, les communautés, l'Etat et les partenaires au développement, à l'effet de favoriser leur autonomisation et leur plein épanouissement.

2.2. Pourquoi investir en faveur des femmes et des filles ?

Les bénéfices à investir en faveur des femmes et des filles sont nombreux, et peuvent être perçus à différents niveaux.

➤ Dans le domaine de l'éducation

L'éducation des filles est l'un des meilleurs investissements qu'un pays puisse réaliser, dans la mesure où « ... *éduquer une femme, c'est éduquer une nation entière* » (James Emman Aggrey). Il s'agit là d'un investissement rentable à plus d'un titre. L'Education accroît les opportunités d'insertion économique. En effet, l'éducation des filles leur permet d'acquérir les compétences dont elles ont besoin pour accéder à un emploi dans le secteur formel de l'économie et, de percevoir des salaires relativement élevés. Elle favorise de ce fait, l'autonomisation des femmes. En outre, des études montrent que les femmes qui ont été scolarisées sont plus susceptibles d'être en meilleure santé, plus soucieuses de l'état nutritionnel de leurs enfants, de leur santé et de celle de leur enfant.

Les femmes qui ont été scolarisées sont également plus aptes à avoir un plus grand pouvoir de décision au sein de leur foyer (RNEP, 2023). Ces dernières sont plus enclines à encourager la scolarisation de leurs enfants, brisant ainsi le cycle de la pauvreté et de la faim. La scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire contribue, par l'accès aux méthodes modernes de PF, à accroître le déclin de la fécondité et à retarder leur mariage et leur première grossesse, leur ouvrant ainsi de nouvelles possibilités, au-delà de leur rôle traditionnel au sein du ménage. En effet, l'entrée précoce dans la vie sexuelle et en union pourrait avoir des répercussions sur sa scolarité et plus tard sur son avenir professionnel.

➤ En matière de santé

L'idéal en matière de santé maternelle est de retarder autant que possible l'entrée dans la vie procréative des femmes, afin de mieux garantir pour les femmes adolescentes un meilleur avenir. Les investissements dans le domaine de la santé reproductive permettent aux femmes de mieux contrôler leur fécondité et de choisir leur calendrier et nombre de naissances. Les femmes qui peuvent choisir quand et à quelle fréquence elles veulent avoir un enfant, sont plus susceptibles de mieux contrôler leur santé reproductive. De cette manière, il est possible de tirer parti du capital humain et de récolter les dividendes subséquents.

➤ En matière de participation économique et à la vie politique et sociale

L'offre des services de garde des enfants contribue à la réduction considérable du fardeau dans les entreprises, l'amélioration du profil des candidatures féminines, la hausse de la productivité des entreprises du fait de la baisse des absences. Du point de vue personnel, cela contribue à plus d'efficacité au travail par une meilleure concentration, motivation et implication des femmes au travail, leur offrant ainsi plus de chances d'accès à des postes de décision au sein des entreprises et des administrations, et plus de temps pour se consacrer à des activités sociales et politiques.

3. Bilan des réalisations en faveur des femmes et des filles

La Politique Nationale Genre comporte sept (7) axes stratégiques qui visent à :

- promouvoir l'accès équitable des filles et des garçons, des hommes et des femmes à l'éducation, à la formation et à l'information **(Programme 1)**,
- assurer aux femmes et aux hommes ainsi qu'aux filles et aux garçons des services de santé de qualité, notamment en matière de santé de la reproduction apte à réduire de façon significative les risques de mortalité et de morbidité liés à la maternité, aux maladies néo transmissibles, à l'infection au VIH/SIDA ainsi que d'autres pandémies **(Programme 2)**,
- renforcer les mesures en vue de la résorption des inégalités hommes-femmes dans l'accès aux opportunités économiques, à l'entrepreneuriat et à l'emploi **(Programme 3)**,
- promouvoir un environnement socioculturel favorable au respect des droits des hommes et des femmes sans discrimination et à l'élimination de toutes les formes de Violences Basées sur le Genre (VBG) **(Programme 4)**,
- -renforcer la participation et de la représentativité des femmes, des hommes, et des jeunes dans la gouvernance nationale, locale et communautaire et dans les sphères de prise de décision **(Programme 5)**,
- renforcer les mesures de protection et de résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et de la participation dans la construction de la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble **(Programme 6)**,
- renforcer le cadre institutionnel de la promotion du genre dans les politiques publiques y compris les budgets aux niveaux national et local **(Programme 7)**.

Pour établir le bilan des réalisations en faveur des filles et des femmes, il est important de faire le point sur le niveau d'atteinte des indicateurs de performance retenus pour chacun de ces programmes et de certains indicateurs contextualisés des Objectifs de développement durable.

3.1 Promotion de l'accès équitable à l'éducation, à la formation et à l'information

L'ODD 4 vise l'égalité d'accès à l'éducation. D'ici à 2030, toutes les filles et tous les garçons devraient suivre, sur un même pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile. De plus, à cet horizon, il faudrait faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable. Enfin, il convient d'assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérables, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

Les indicateurs suivants permettent de mesurer la performance de ce programme de la PNG,

- l'indice de parité fille/garçon dans les différents ordres d'enseignement,

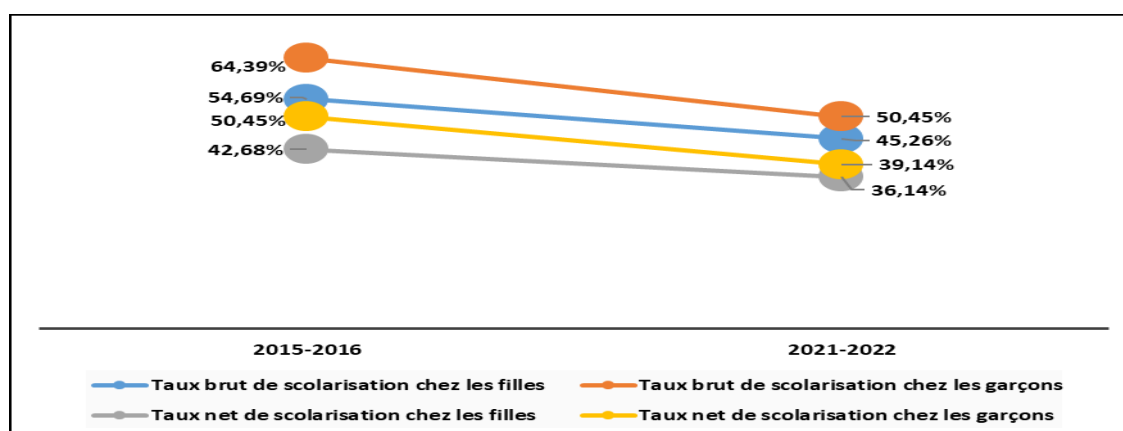
- le taux d'achèvement fille/garçon par cycle (primaire, secondaire, supérieur, professionnel),
- le taux d'alphabétisation des jeunes femmes de 15-24 ans.

Mais avant de présenter le niveau de ces indicateurs, il a paru nécessaire de fixer au préalable les idées sur les taux de scolarisation des filles et des garçons aux cycles secondaire et supérieur d'une part et, les taux de scolarisation et d'admission des filles et des garçons au secondaire et au supérieur d'autre part.

3.1.1 Taux de scolarisation au cycle secondaire et supérieur

Le graphique 1 présente les taux de scolarisation par sexe dans le secondaire entre 2015 et 2022. A la lecture de ce graphique, le constat est que l'accès des filles à l'éducation dans le secondaire a considérablement régressé. En effet, au cours de la période, cette baisse est de 9,43 points (de 54,69% à 45,26%) pour le taux brut tandis que pour le taux net, cette baisse est de 6,54 points (de 42,68% à 36,14%). Si ces proportions peuvent être influencées par « l'effet année », il y a toutefois lieu de mettre en place des politiques adéquates pour inverser la courbe de tendance.

Graphique 1 : Taux de scolarisation (%) au secondaire par sexe



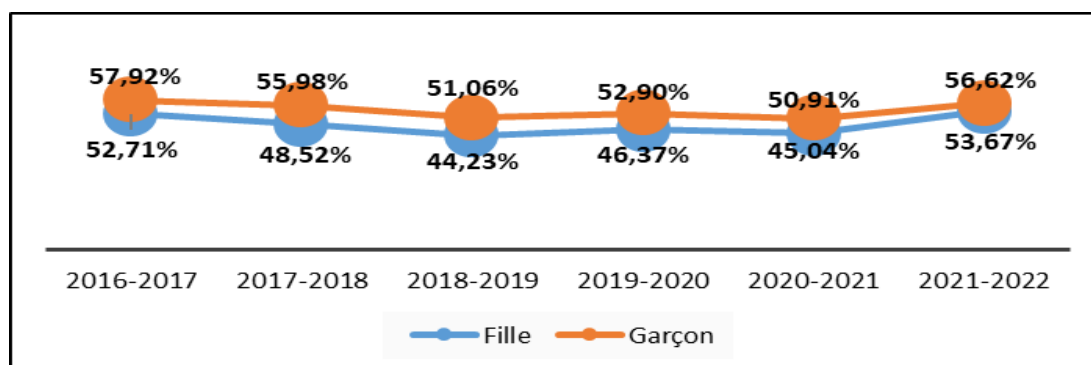
Source : Annuaire statistique MINESEC 2021-2022

3.1.2 Taux brut d'admission au premier cycle du secondaire

Le graphique 2 montre l'évolution des taux d'admission en première année du secondaire. A l'examen de ce graphique, il ressort que les garçons ont tendance à être plus scolarisés que les filles. En effet, entre 2016 et 2022, les taux bruts d'entrée ou d'admission en première année du secondaire pour les garçons sont passés de 57,92% à 56,62% soit une baisse de plus d'un point. Sur la même période, ces taux sont en revanche un peu plus bas pour les femmes, bien

qu'en légère hausse d'un point (de 52,71% à 53,67%). Cependant les écarts observés sont restés faibles depuis 2016.

Graphique 2 : Taux d'admission (%) en première année du secondaire par année selon le sexe



Source : Annuaire statistique MINESEC 2021-2022

Le faible taux d'achèvement des filles, au cycle primaire expliquer ces écarts entre filles et garçons.

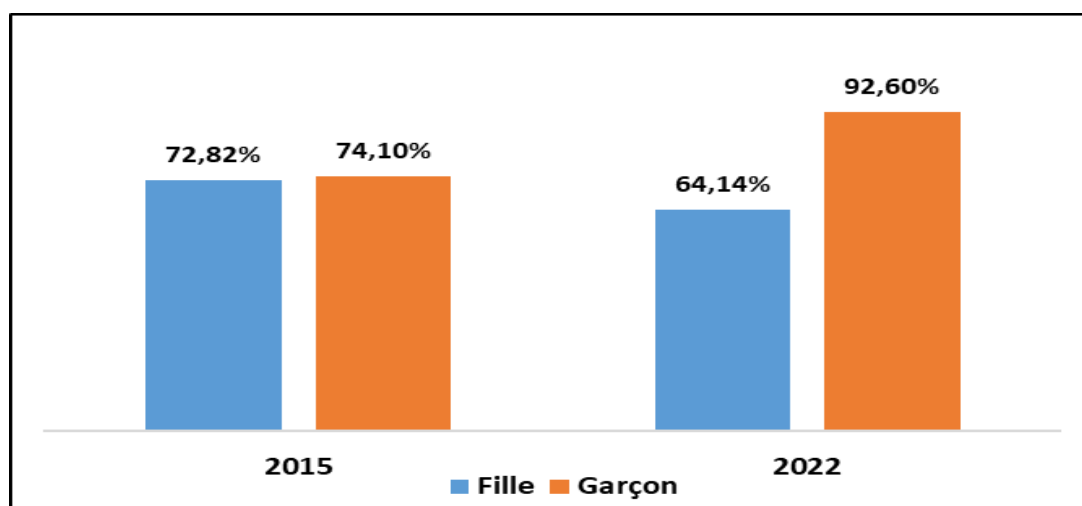
3.1.3 Taux d'achèvement des filles/garçons par cycle (primaire, secondaire, supérieur, professionnel)

➤ Taux d'achèvement des filles/garçons au cycle primaire

Le graphique 3 présente le taux d'achèvement des filles et des garçons au cycle primaire entre 2015 et 2022. A sa lecture, on peut noter que quelle que soit la période considérée, le taux d'achèvement dans le primaire est plus élevé chez les garçons que chez les filles. Par ailleurs au cours de la période, ce taux a baissé chez les filles contrairement aux garçons chez qui on observe une hausse de cet indicateur. En effet, le taux d'achèvement dans le cycle primaire a baissé de près de huit points chez les filles, passant de 72,82% à 64,14%. En revanche chez les garçons, ce taux a augmenté de 18 points, passant ainsi de 74,10% à 92,60%. Ces résultats traduisent le fait que près de quatre filles sur dix abandonnent l'école avant leur premier diplôme de certificat d'étude primaire (CEP). Cette situation pourrait être attribuable à la pauvreté, du mariage d'enfants, des violences liées au genre et de l'insécurité dans certaines parties du pays.

Ces statistiques montrent que des efforts considérables sont à faire pour maintenir les filles dans le système scolaire au niveau du primaire.

Graphique 3 : Taux d'achèvement (%) au cycle primaire par sexe

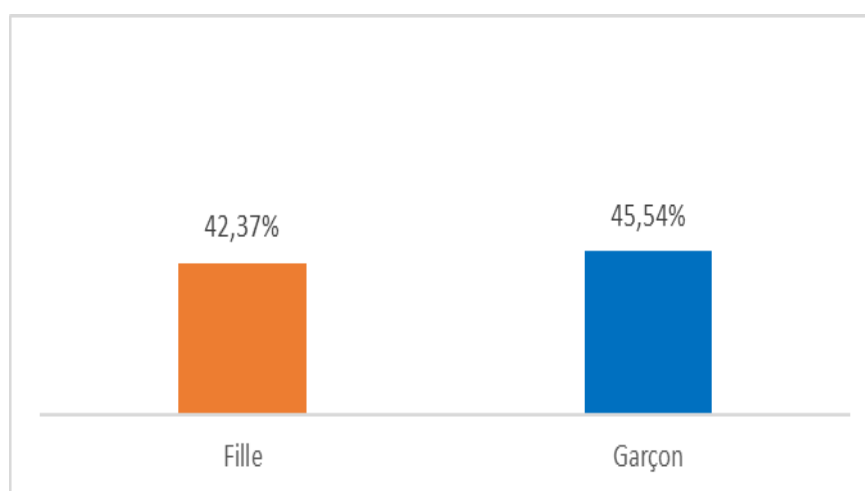


Source : Annuaire statistique MINEDUB 2021-2022

➤ **Taux d'achèvement des filles/garçons au cycle secondaire premier cycle**

Dans le premier cycle du secondaire, la tendance même, en défaveur des filles. Le graphique 4 présente par sexe au premier cycle du secondaire au cours de l'année scolaire 2021-2022. On peut ainsi noter qu'au cours de cette année scolaire, le taux d'achèvement des filles, est de 42,37% contre 45,54% pour les garçons. La différence d'un peu plus de 3 points en faveur des hommes, rend compte de la propension des filles à davantage quitter le secondaire sans achever le premier cycle. Ces faibles taux pourraient traduire des problèmes de genre sous-jacents. En effet, plusieurs facteurs ou combinaison de facteurs, pourraient conduire à des achèvements tardifs, redoublements et abandons scolaires : mariages et grossesses précoces, division sexuée du travail qui voudrait que les tâches domestiques incombent principalement aux filles, etc.

Graphique 4 : Taux d'achèvement (%) au premier cycle du secondaire par sexe



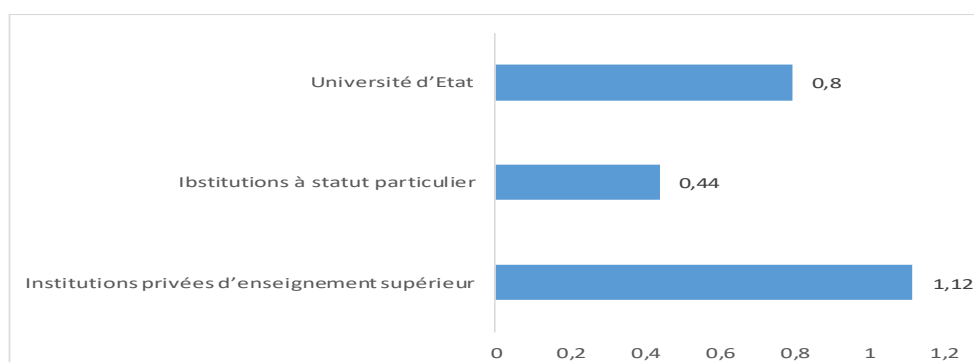
Source : Annuaire statistique MINESEC 2021-2022

3.1.4. Indices de parité au supérieur

Dans l'enseignement supérieur, les inégalités entre garçons et filles semblent être plus importantes que dans les cycles d'enseignement inférieurs. L'indice de parité est légèrement supérieur à 1 dans les universités privées, avec une représentation plus importante des filles que des garçons. On pourrait ainsi penser que l'éducation des filles dans le supérieur est davantage orientée vers des formations professionnelles (en Secrétariat bureautique, Comptabilité et Gestion, Marketing et communication).

En revanche, cet indice est inférieur à 1 dans les institutions publiques qui offrent beaucoup plus des formations académiques et plus faible encore (inférieur à 0,5) dans les institutions à statut particulier qui offre des formations spécialisées. Cela traduit une représentation plus importante des garçons par rapport aux filles dans ces types d'institutions.

Graphique 5: Indice de parité dans le supérieur

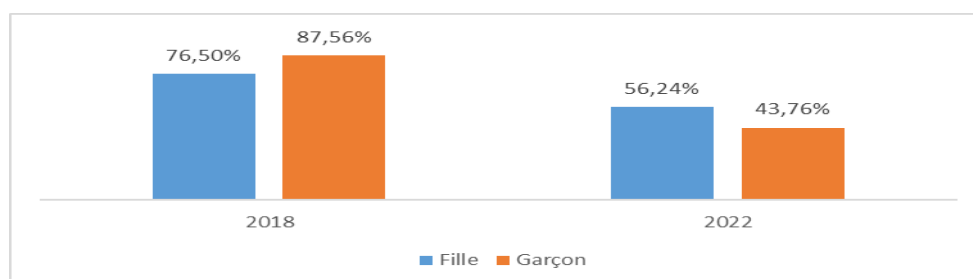


Source : INS 2019

3.1.5 Taux d'alphabétisation des 15-24 ans

Le taux d'alphabétisation est le pourcentage des personnes de plus de 15 ans qui savent lire et écrire français ou anglais. Chez les 15-24 ans, les garçons sont plus alphabétisés que les filles. En 2018, l'écart était d'environ 11 points en défaveur des filles. En 2022, Cet écart est de 13 points en faveur des filles (Graphique 6). Il convient également de noter qu'entre 2018-2022, le niveau de cet indicateur est considérablement en baisse, aussi bien chez les filles que chez les garçons.

Graphique 6 : Taux d'alphabétisation (%) par sexe



Source : Annuaire statistique MINEDUB 2021-2022

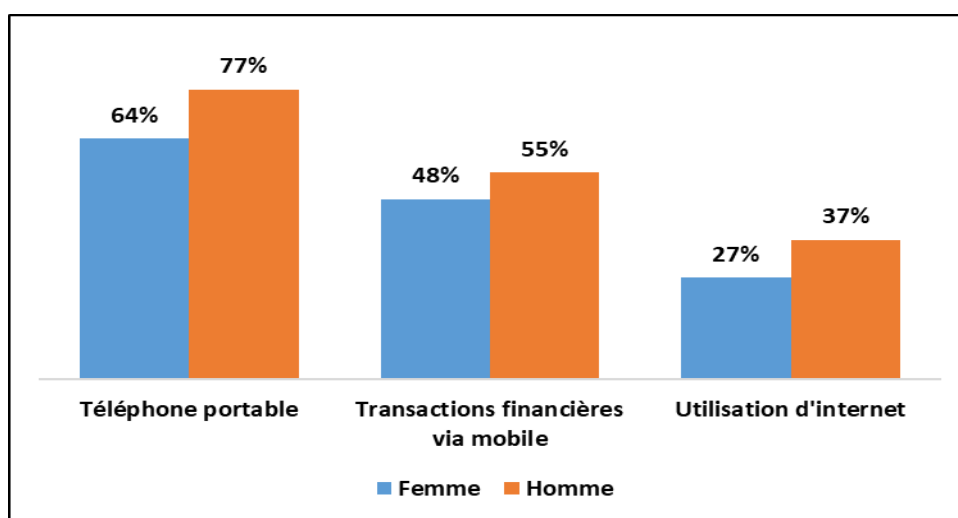
3.1.6. Accès des femmes et des hommes et des filles aux TIC

L'éducation et la formation en technologies de l'information et de la communication peuvent contribuer à réduire cette fracture numérique entre les femmes et les hommes. La possession d'un téléphone portable et l'utilisation d'internet peuvent ainsi contribuer à favoriser l'accès des filles à l'information. En 2018, 71% de la population possède un téléphone portable, avec 13 points d'écart en défaveur des femmes, soit 64% contre 77% chez les hommes (EDS, 2018).

Le graphique 7 montre qu'un peu moins de trois femmes sur 10 contre un peu moins de 4 hommes sur 10 ont déjà utilisé le réseau internet. Par ailleurs, plus de la moitié des hommes (55%) déclarent avoir utilisé leur téléphone pour des transactions financières via leur téléphone mobile contre un peu moins de la moitié (48 %) chez les femmes.

Comparativement aux hommes, un peu moins de femmes détentrices d'un téléphone portable, l'utilisent pour des transactions financières (48% de femmes contre 55% d'hommes).

Graphique 7: Proportion (%) des femmes et d'hommes possédant un téléphone portable et utilisant internet



Source : EDS 2018

L'ouverture des femmes au monde du numérique par la possession d'un téléphone portable et le recours au réseau internet s'est sensiblement améliorée au fil des années. L'Enquête sur les Indicateurs du Paludisme au Cameroun révèle qu'en 2022, 70% des femmes déclarent posséder un téléphone portable ; et 40% d'entre elles possèdent un smartphone. Par ailleurs, 61% des femmes déclarent utiliser internet chaque jour. Toutefois, les femmes vivant en milieu rural, dans des ménages au bien-être économique faible et de niveau d'instruction faible ont toujours un accès limité au monde du numérique.

3.2. Amélioration de l'accès aux services de santé de qualité

Les indicateurs de performance de ce deuxième programme sont :

- le taux de mortalité maternelle,
- le taux de prévalence du VIH chez les femmes et les adolescentes de 15 - 24 ans,
- le taux de CPN 3 et plus chez les femmes, jeunes filles/adolescentes.

3.2.1 Baisse de la mortalité maternelle

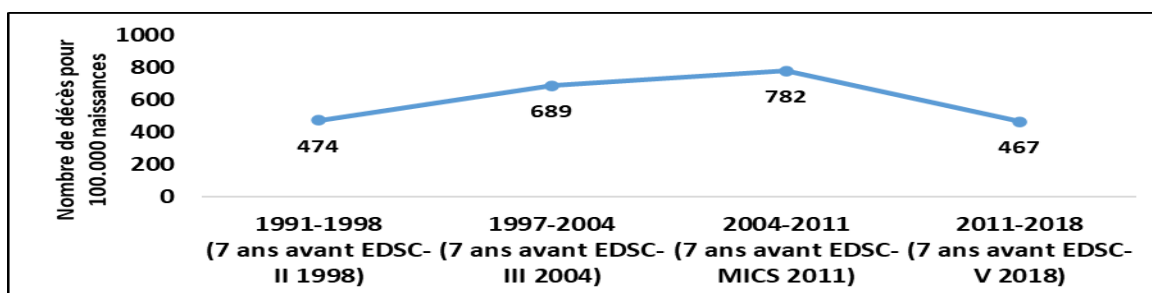
Le décès maternel se définit comme « *Le décès d'une femme survenu au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après sa terminaison, quelles qu'en soient la durée et la localisation, pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins qu'elle a motivés, mais ni accidentelle, ni fortuite.* » (OMS, 1993).

D'ici à 2030, l'objectif est de faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

Dans les développements qui suivent, on s'intéresse au rapport de mortalité liée à la grossesse. Cet indicateur rend compte du nombre de décès liés à la grossesse pour 100 000 naissances.

Sur le graphique 8, le rapport de mortalité liée à la grossesse a d'abord augmenté, passant ainsi de 474 décès pour 100 000 naissances vivantes sur la période 1991-1998 à 782 décès pour 100 000 naissances vivantes sur la période 2004-2011, avant de baisser au niveau de 467 décès pour 100 000 naissances vivantes sur la période 2011-2018. Ainsi, d'importants efforts ont été consentis dans l'optique de faire diminuer la mortalité liée à la grossesse.

Graphique 8 : Rapport de mortalité liée à la grossesse



Source : EDS 2018

Ainsi, pour atteindre la cible de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes, le taux de mortalité liée à la grossesse doit diminuer d'au moins 85% par rapport au niveau actuel.

3.2.2 Meilleure prise en charge de la santé maternelle

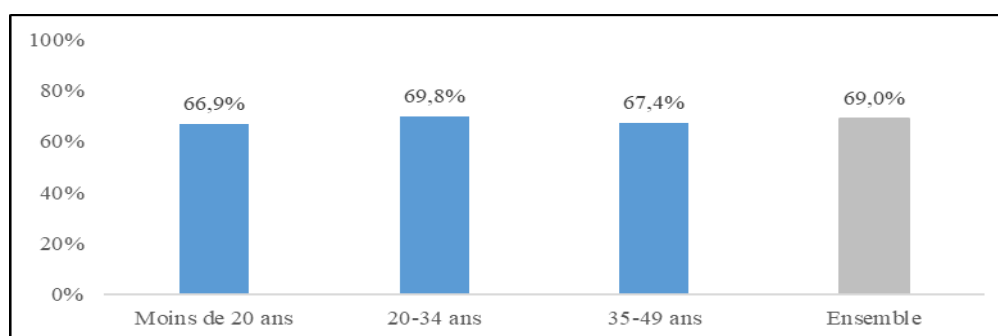
La santé maternelle renvoie à tous les aspects liés à la santé de la femme durant la grossesse, l'accouchement et la phase post-accouchement. Un grand nombre de décès

maternels pourrait être évité par un bon suivi au cours de la grossesse. La consultation prénatale (CPN) doit permettre de mener la grossesse à bien, pour la mère et l'enfant. En effet, les facteurs de risque liés à la grossesse peuvent être dépistés au cours de la consultation prénatale. Elle est d'autant meilleure qu'elle est précoce et régulièrement répétée. Quatre CPN sont recommandées par l'OMS, à raison d'une par trimestre, et d'une avant l'accouchement.

La santé maternelle des femmes de 15-19 ans est un souci majeur, car près d'une femme sur quatre (24%) a déjà commencé sa vie procréative, alors que sa physiologie n'est pas suffisamment préparée à l'accouchement.

Pour améliorer les conditions d'accouchement, la femme doit tout au long sa grossesse, bénéficier de la prise en charge néonatale, mais aussi être accompagnée d'un personnel de santé qualifié. Le graphique 9 présente le pourcentage de femmes assistées au cours de leur accouchement par un prestataire formé. A sa lecture, on constate que près de 3 femmes sur 10 ne sont toujours pas assistées par un personnel formé lors de l'accouchement.

Graphique 9 : Pourcentage de femmes assistées au cours de l'accouchement par un prestataire formé



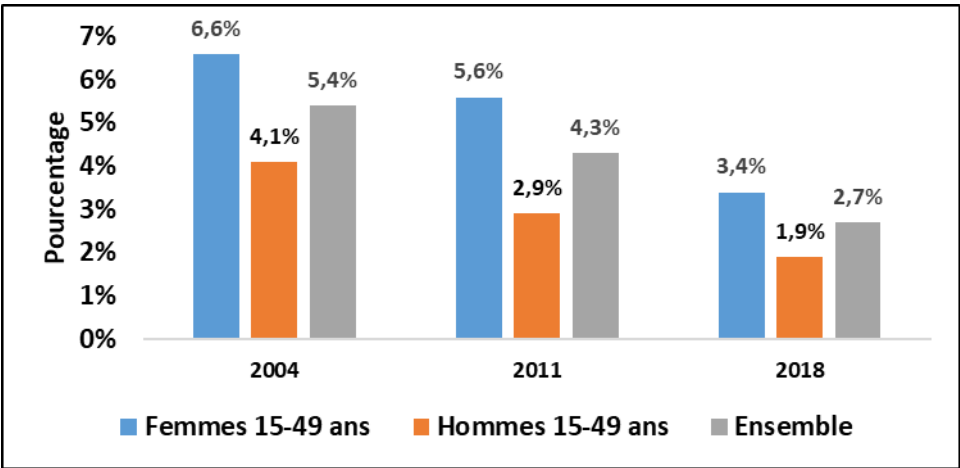
Source : EDS 2018

3.2.3 Réduction de la prévalence du VIH

D'ici à 2030, il est question de mettre fin à la pandémie du SIDA, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et de combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

La prévalence du VIH a été mesurée pour les femmes et les hommes de 15-49 ans. Elle représente le pourcentage de femmes/hommes qui sont séropositifs au VIH. La prévalence du VIH a baissé, passant de 5,4% en 2004 à 2,7% en 2018 (Graphique 10). Toutefois, la prévalence du VIH chez les femmes reste toujours supérieure à celle des hommes. L'écart entre les femmes et les hommes est de 2,5% en 2011 contre 1,5% en 2018. Bien qu'ayant diminué, cet écart reste en défaveur des femmes qui demeurent les plus infectées au VIH comparativement aux hommes.

Graphique 10 : Prévalence (%) du VIH chez les femmes et hommes de 15-49 ans



Source : EDS 2018

Selon le groupe d’âge, l’écart entre les hommes et les femmes augmente avec l’âge. Cet écart est plus important entre 40 et 44 ans. A ces âges, 4,9% des femmes sont séropositives contre 1,8% d’hommes (soit un gap de 3,1 points).

Tableau 1 : Prévalence (%) du VIH/SIDA chez les 15-49 ans par groupe d’âges selon le sexe

Groupe d’âges	Femmes	Hommes	Ensemble
15-19	0,8	0,7	0,8
20-24	2,4	1,5	2,0
25-29	3,7	1,7	2,8
30-34	4,1	2,7	3,5
35-39	6,5	3,6	5,1
40-44	6,4	3,2	4,8
45-49	4,9	1,8	3,4
Ensemble	3,4	1,9	2,7

Source : EDS 2018

La baisse de la prévalence du VIH-SIDA chez les femmes passe notamment par l’amélioration de l’accès des femmes et des filles aux services de planification familiale.

3.2.4 Accroissement de l’accès aux services de Santé de la Reproduction

D’ici à 2030, l’objectif visé est d’assurer l’accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d’information

et d'éducation, et de veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

La planification familiale, par l'utilisation des méthodes contraceptives, permet d'espacer ou de limiter les naissances afin de garantir une meilleure santé pour les femmes et les nouveaux nés. Elle permet par ailleurs, d'avoir le nombre souhaité d'enfants. Enfin, elle permet de lutter contre la propagation des infections sexuellement transmissibles dont le SIDA.

Les femmes, comparativement aux hommes, ont très souvent leur premier rapport un peu plus tôt. En effet, chez les 20-49 ans, la proportion de ceux qui ont eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 18 ans est toujours plus élevée chez les femmes (EDS, 2018). Entre 2011 et 2018, l'écart s'est davantage creusé, passant ainsi de 18 points à 27 points.

La demande en matière de planification familiale est globalement faible chez les femmes de 15-49 ans en union (de 42,4%) et est plus élevée chez les 35-39 ans (48,7%). Toutefois, on note qu'un peu plus d'une femme en union sur cinq (23%) exprime des besoins non satisfaits en planification familiale. Cette proportion est de 26,4% pour les adolescentes de 15-19 ans.

Tableau 2 : Demande en matière de planification familiale chez les femmes de 15-49 ans en union

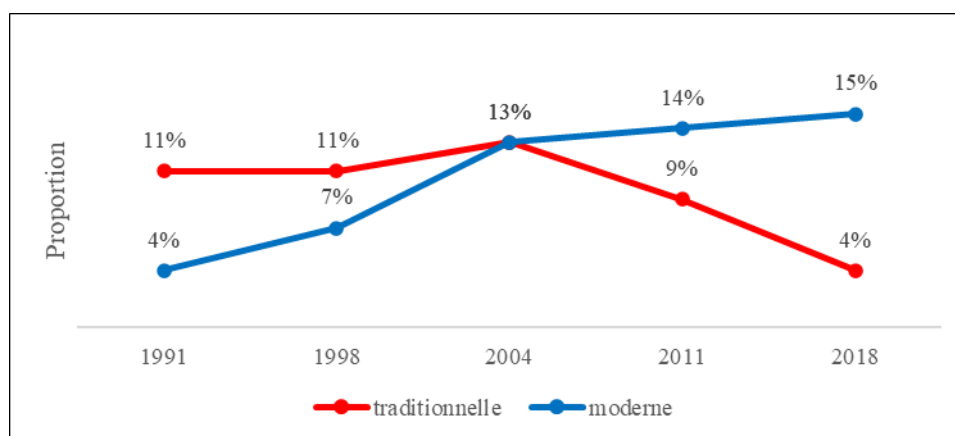
Groupe d'âges	Besoins non satisfaits en matière de planification familiale	Besoins satisfaits en matière de planification familiale	Demande totale en matière de planification familiale
15-19	26,4	11,9	38,3
20-24	21,1	21,8	42,9
25-29	22,6	21,0	43,6
30-34	23,4	22,5	45,9
35-39	27,3	21,3	48,7
40-44	24,4	15,5	39,9
45-49	14,3	10,9	25,2
Ensemble	23,0	19,3	42,4

Source : EDS 2018

Le graphique 11 présente la proportion de femmes actuellement en union qui utilisent une méthode contraceptive. Selon le type, la proportion de femmes qui utilisent une méthode traditionnelle a baissé, passant de 11% à 4% entre 1991 et 2018. En revanche, la proportion des femmes qui utilisent une méthode moderne s'est accrue de 4% à 15% durant la même période. Au fil du temps, les femmes de 15-49 ans sont ainsi passées de l'utilisation de méthodes traditionnelles, à celle de méthodes modernes. Toutefois, bien qu'une augmentation soit constatée dans l'utilisation des méthodes modernes, le nombre de femmes qui y ont recours demeure faible. Par conséquent, il faudrait renforcer les

stratégies mises en place en vue de l'accès des femmes aux services de Planification Familiale.

Graphique 11 : Proportion (%) de femmes de 15-49 ans actuellement en union qui utilisent une méthode contraceptive



Source : EDS 2018

3.3. Renforcement de la contribution au développement économique

Le bilan des réalisations en vue de la contribution des femmes au développement se fera au regard de leur situation face à l'emploi, en termes d'entrepreneuriat, relativement à l'accès aux ressources foncières et au crédit et à la sécurité sociale. Ce bilan permettra de présenter d'une part, le niveau actuel de quelques indicateurs de performance de ce troisième Programme de la PNG (proportion des femmes ayant un emploi salarié, proportion de femmes chefs d'entreprises, taux d'activité des femmes) et celui d'autres indicateurs de suivi des ODD d'autre part.

3.3.1 Femmes et emploi

Selon l'OIT, l'emploi se définit comme le travail réalisé pour des tiers en échange d'une rémunération ou d'un profit. Dans cette sous-section, l'emploi est capté à travers la main d'œuvre, la sous-utilisation de la main d'œuvre (chômage), la salarisation et le secteur d'emploi.

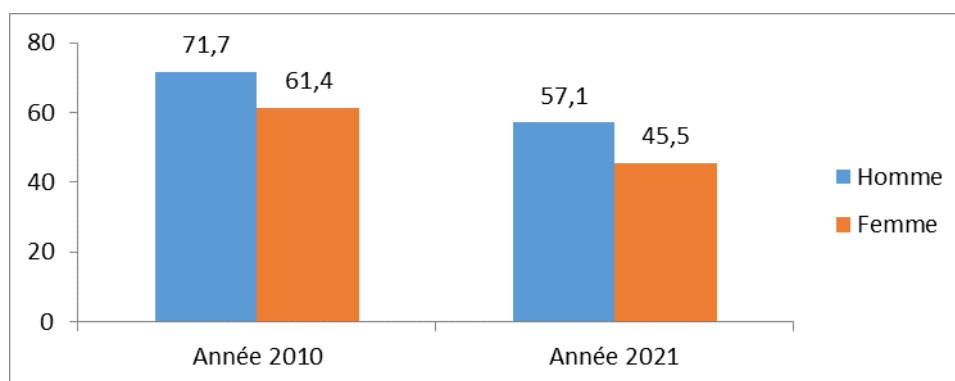
➤ Main d'œuvre

La main d'œuvre est la partie de la population en âge de travailler qui est productive ou qui est disponible pour produire. Pour mesurer la capacité d'une économie à générer de l'emploi, on se sert généralement du taux d'emploi. Ce dernier représente le rapport de la population ayant un emploi ou ayant effectivement posé un acte de recherche d'emploi et disponible, sur la population en âge de travailler. En 2016, sa valeur était de 61,8%, soit 65,6% chez les hommes et 58,3% chez les femmes (ECAM 4).

Les données de l'enquête EESI 2 et EESI 3 sont utilisées pour des besoins de comparabilité. Le graphique 12 présente le taux d'emploi chez les personnes de 10 ans ou plus en 2010 et 2021 selon le sexe. A la lecture de ce graphique, il ressort que le taux d'emploi des hommes est largement supérieur à celui des femmes, avec des écarts de plus de 10 points indépendamment de l'année. Sur la période, on constate une baisse importante du taux d'emploi, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Ainsi en 2021, plus de la moitié des femmes sont sans emploi (54,5%).

On pourrait ainsi penser que l'économie camerounaise n'a pas pu générer des emplois supplémentaires ni été en mesure de conserver les emplois existants. Une telle analyse devrait, toutes proportions gardées, être nuancée, dans la mesure où on comptabilise au sein de la population cible (10 ans ou plus), les enfants de moins de 15 ans supposés suivre leur cursus scolaire et de ce fait ne sont pas disponibles pour le marché du travail.

Graphique 12 : Taux d'emploi (%) chez les personnes de 10 ans ou plus en 2010 et 2021 par sexe



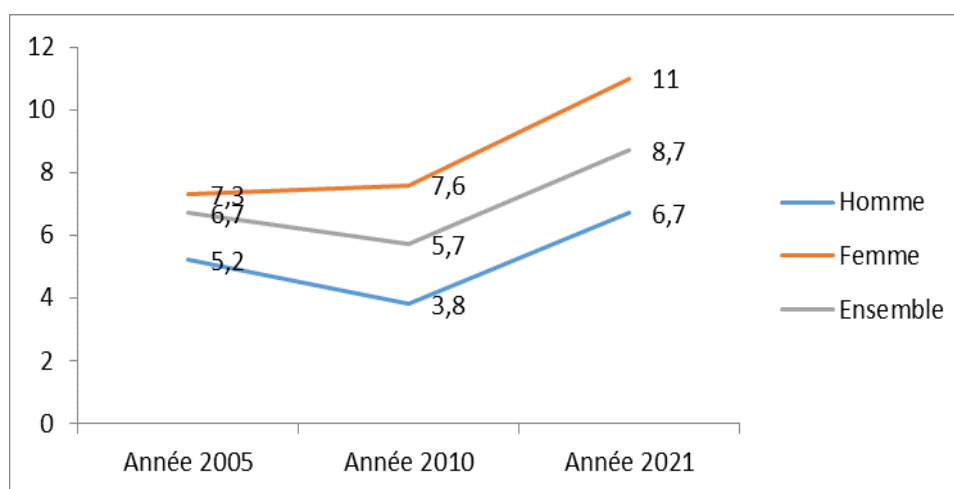
Source : EESI3 - Phase 1, Cameroun, 2021

➤ Chômage

Le chômage est une situation qui traduit l'absence d'emplois pour des personnes en âge de travailler, disposant pourtant des aptitudes pour travailler et disponibles pour le faire. Il se mesure au travers du taux de chômage, dont le niveau relativement bas (5,0% chez les hommes et 6,9% chez les femmes en 2021) est controversé au Cameroun. En effet, sa mesure ne prend pas en compte les personnes qui ne recherchent pas l'emploi de manière active (chômeurs découragés), contrairement au taux de chômage élargi.

Le taux de chômage élargi (Graphique 13) est beaucoup plus élevé chez les femmes (11,0%) que chez les hommes (6,7%) en 2021, soit 4,3 points d'écarts. Cet écart était de 3,8 points en 2010.

Graphique 13 : Taux de chômage élargi (%) chez les personnes de 10 ans ou plus en 2005, 2010 et 2021 selon le sexe



Source : EESI3 - Phase 1, Cameroun, 2021

Ce taux de chômage plus élevé chez les femmes peut paraître paradoxal du fait des prétentions salariales plus élevées chez les hommes qui peuvent limiter leur accès à l'emploi. En effet, en 2021, Les chômeurs désiraient en moyenne, un salaire minimum de 188 625 FCFA par mois (soit 218 380 FCFA chez les hommes et 163 631 FCFA chez les femmes).

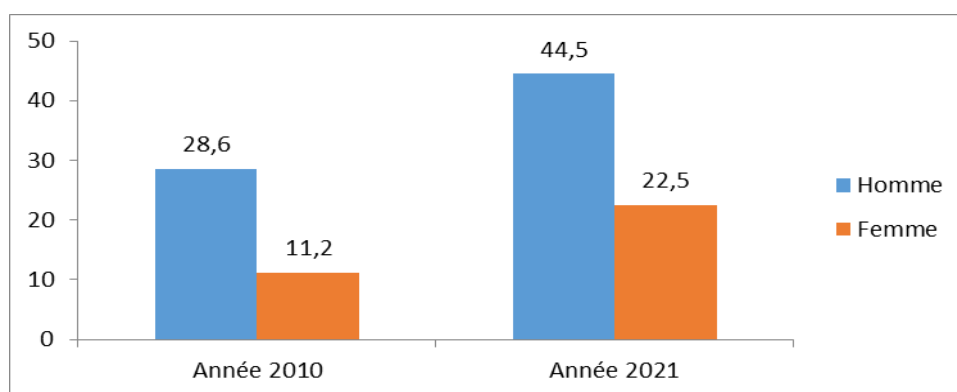
➤ Salarisation

Le salaire est la somme allouée par l'employeur en contrepartie d'un travail effectué à son profit par un salarié. Ce dernier dispose donc d'un revenu stable généralement mensuel qui ne varie pas en fonction de la conjoncture s'il est un salarié permanent. La salarisation se mesure traditionnellement au travers du taux de salarisation. Mais les approches récentes sur le concept d'emploi décent utilisent également le taux de bas salaire.

Le taux de salarisation est le rapport du nombre de salariés (cadres, employés, ouvriers et manœuvres) à la population active occupée.

Entre 2010 et 2021, l'écart entre le taux de salarisation des hommes et celui des femmes s'est davantage creusé, passant de 17,4 à 22 points. Cette situation pourrait s'expliquer par le caractère précaire de la majorité des emplois exercés par les femmes.

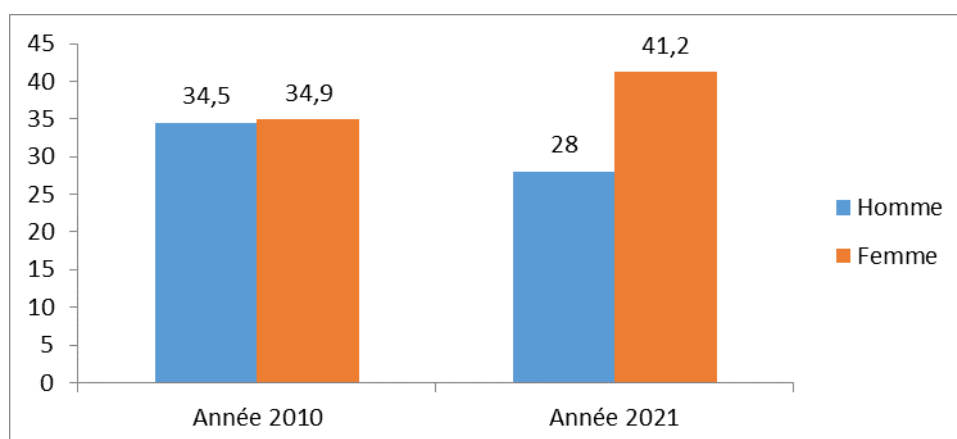
Graphique 14 : Taux de salarisation (%) chez les personnes de 10 ans ou plus en 2010 et 2021, par sexe



Source : EESI3 - Phase 1, Cameroun, 2021

Le taux de bas salaire est un indicateur du travail décent qui permet d'apprécier la qualité de l'emploi. Il représente la proportion de travailleurs dont le salaire est inférieur à 2/3 du salaire médian national.

Graphique 15 : Taux de bas salaire (%) chez les personnes de 10 ans ou plus en 2010 et 2021, par sexe



Source : EESI3 - Phase 1, Cameroun, 2021

L'écart entre les taux de bas salaire des hommes et celui des femmes s'est accru entre 2010 et 2021, passant de 0,4 points à 13,2. Sur la période 2010-2021, il a diminué de 6,5 points chez les hommes, alors qu'il a progressé de 6,3 points chez les femmes. Ceci traduit une grave détérioration de la situation salariale des femmes au profit des hommes.

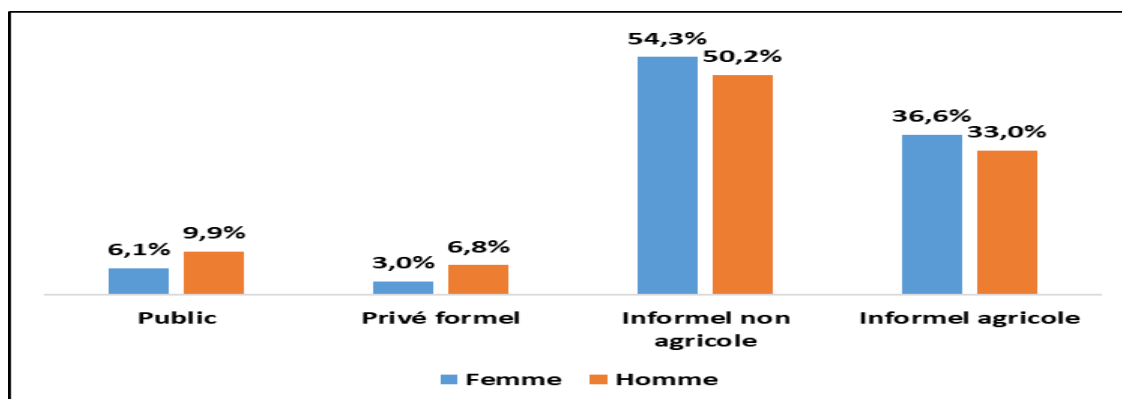
➤ Secteur d'emploi

L'analyse de l'emploi par secteur institutionnel permet de catégoriser les emplois en fonction du niveau de compétence requis et surtout de la vulnérabilité de l'emploi. Les

emplois formels (publics ou privés) sont supposés demander un capital humain plus élevé et les salariés bénéficient d'une meilleure sécurité sociale.

L'économie informelle est définie comme l'activité économique qui est réalisée sans faire l'objet d'un regard ou d'une régulation de l'État. On y distingue l'informel non agricole et l'informel agricole.

Graphique 16 : Proportion (%) chez les personnes de 10 ans ou plus actives occupées en 2021, selon le sexe et le secteur institutionnel



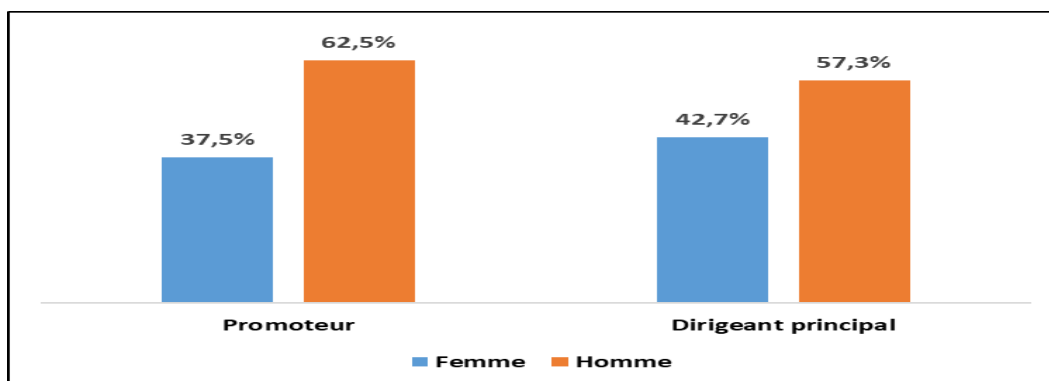
Source : EESI3 - Phase 1, Cameroun, 2021

A l'examen du graphique 16, il ressort que les femmes sont relativement plus nombreuses dans l'informel que les hommes. En revanche, les hommes sont plus nombreux dans le formel. Dans le privé formel, ces derniers sont relativement plus de deux fois plus nombreux que les femmes.

3.3.2 Entrepreneuriat féminin

En raison des discriminations et des pesanteurs socioculturelles, le sexe du promoteur peut influencer sur la dynamique d'entrepreneuriat.

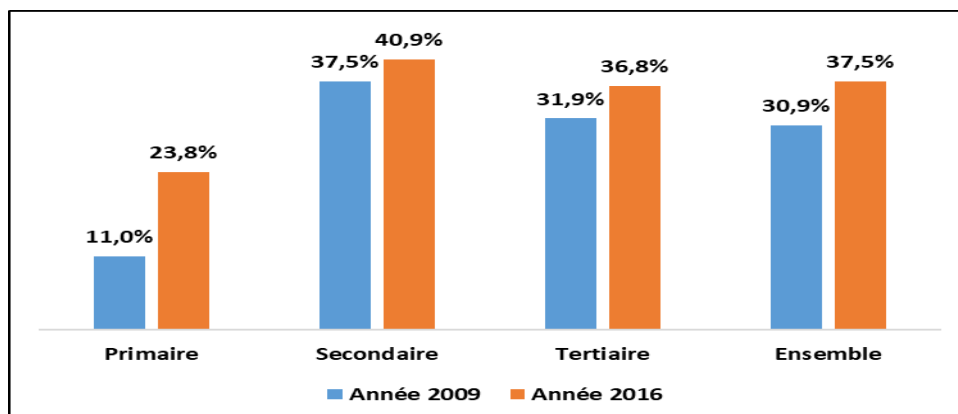
Graphique 17 : Répartition des entreprises selon le sexe du promoteur/dirigeant



Source : RGE 2016

Qu'elles soient promotrices ou dirigeantes principales d'entreprise les femmes sont toujours sous représentées par rapport aux hommes. Le Recensement Général des Entreprises de 2016 a révélé que les femmes représentent 37,5% des promoteurs et 42,7% des dirigeants principaux.

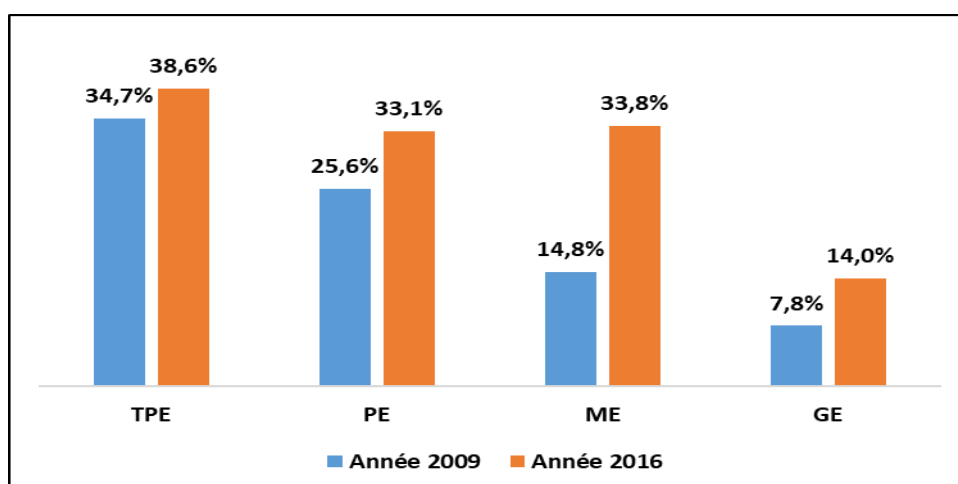
Graphique 18 : Proportion des entreprises dont le promoteur est une femme selon le secteur d'activité



Source : RGE 2016

Bien que le secteur secondaire soit celui dans lequel s'est le plus déployé l'entrepreneuriat féminin (40,9% en 2016), le secteur primaire présente la plus grande progression (11 % à 23,8 % en 2016).

Graphique 19 : Proportion (%) des entreprises dont le promoteur est une femme suivant le type d'entreprise



Source : RGE 2016

Les promotrices d'entreprises continuent à être très présentes dans les très petites entreprises (38,6% en 2016), même si leur représentation est en nette progression dans les petites entreprises (25,6% à 33,1%) et davantage dans les moyennes entreprises (14,8% à 33,8%) de 2009 à 2016.

3.3.3 Femmes et accès aux ressources

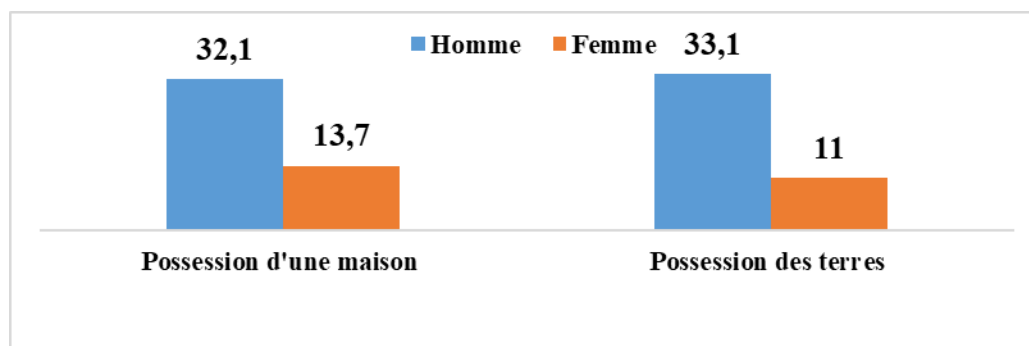
Au Cameroun, l'accès aux ressources reste inégalitaire entre les femmes et les hommes. Celles-ci sont particulièrement désavantagées en termes d'accès aux ressources économiques. Dans l'optique de promouvoir l'accès équitable aux ressources, l'Etat du Cameroun s'est fixé comme cible à l'horizon 2030, de faire en sorte que tous les hommes et toutes les femmes, en particulier les pauvres et les plus vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base et à la propriété foncière, aient le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aient l'accès à l'héritage, aux ressources naturelles, aux TIC et aux services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

Il est question ici de faire un état de lieux sur les disparités d'accès aux ressources et aux services financiers adaptés aux besoins spécifiques des femmes et des hommes.

➤ Possession de biens

Les disparités entre les femmes et les hommes dans la possession de biens restent un problème crucial au Cameroun. Concernant l'immobilier, les hommes sont deux fois, plus nombreux (32% contre 14% de femmes) à posséder une maison (EDS, 2018). S'agissant des terres, trois fois plus d'hommes - 33% contre 11% de femmes en possèdent - (EDS, 2018). La possession des biens par les femmes est limitée, comparativement aux hommes, ce qui ne favorise pas leur autonomie financière, ni l'augmentation de leur revenu et partant, de leur pouvoir d'achat.

Graphique 20 : Répartition (%) des enquêtés par sexe selon le type de bien possédé



Source : EDS 2018

Pour réduire ces écarts, qui sont de 18 points pour la possession d'une maison et de 22 points pour la possession des terres, le Gouvernement du Cameroun devrait engager des réformes qui pourraient réduire ces inégalités, respectivement de 3 points et de 3,6 points chaque année.

➤ Possession d'un titre de propriété

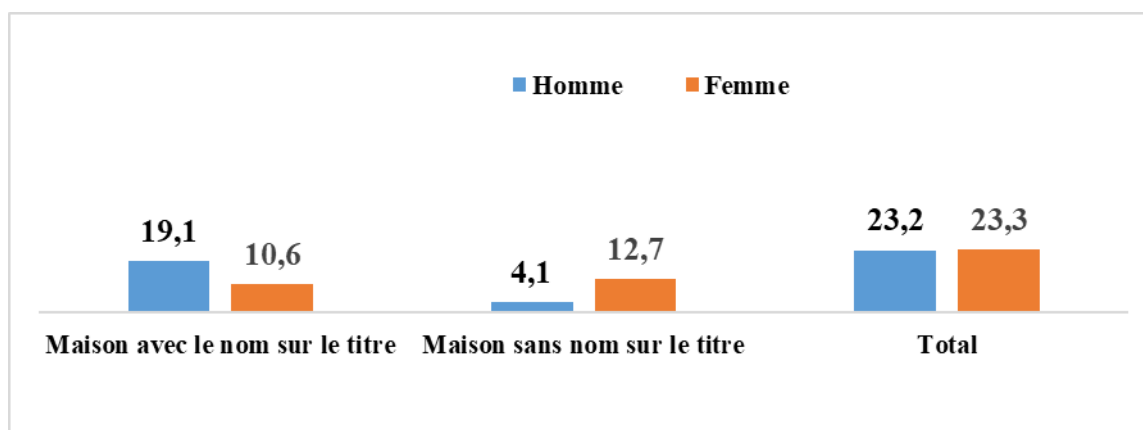
Des disparités sont également observées en termes de possession d'un titre de propriété de la maison. L'écart entre les femmes et les hommes qui possèdent un titre de propriété est quasi-nul (soit 23,2% d'hommes contre 23,3% chez les femmes).

L'écart entre les hommes et les femmes s'observe lorsqu'on s'intéresse au nom du propriétaire sur le titre de propriété de la maison. Les hommes qui possèdent une maison avec leur nom sur le titre sont presque deux fois plus nombreux que leurs homologues femmes (soit 19% d'hommes contre 11% de femmes, soit un écart de 8 points).

En ce qui concerne la possession d'une maison sans le nom sur le titre foncier, Les tendances sont autres, avec 13% de femmes contre 4% d'hommes, soit un écart de 9 points.

Le Gouvernement devrait mettre en place des mesures visant à réduire en moyenne de 1,5 point des écarts chaque année pour que la cible souhaitée soit atteinte en 2030.

Graphique 21 : Proportion (%) d'hommes et de femmes possédant un titre de propriété pour une maison par sexe selon que le nom du propriétaire y est spécifié ou non



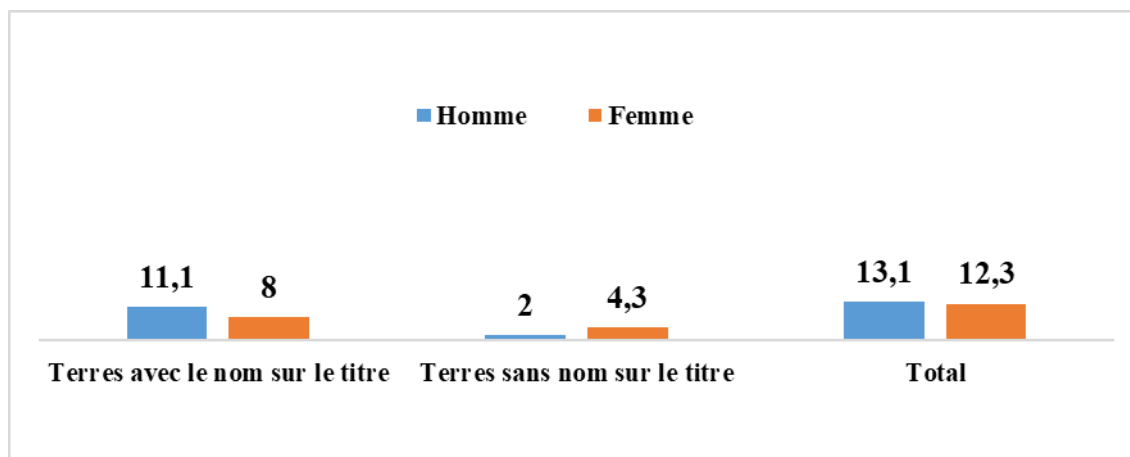
Source : EDS 2018

La possession de terre avec un titre foncier reste assez faible au Cameroun. Dans l'ensemble, il n'existe pas un écart important entre les hommes et les femmes qui en possèdent (13,1% chez les hommes contre 12,3% chez les femmes, soit moins d'un point d'écart).

Toutefois, l'écart entre les hommes et les femmes est relativement important lorsqu'on s'intéresse au nom sur le titre foncier. Ainsi on peut noter que, seulement 11,1%

d'hommes qui possèdent des terres sont détenteurs d'un titre de propriété avec leur nom sur le titre contre 8% de femmes dans une situation similaire, soit un écart de 3 points. A contrario, les femmes qui sont deux fois plus nombreuses que les hommes à détenir des terres sans leur nom sur le titre de propriété (soit un écart de moins de 2 points).

Graphique 22 : Proportion (%) d'hommes et de femmes possédant un titre de propriété pour des terres par sexe selon que le nom du propriétaire y est spécifié ou non



Source : EDS 2018

➤ Utilisation des services et produits d'institutions financières

Les analyses genre-sensibles de l'utilisation des produits et/ou services d'institutions financières permettront d'initier des actions visant à promouvoir l'inclusion financière des femmes et l'égalité des genres dans le domaine financier.

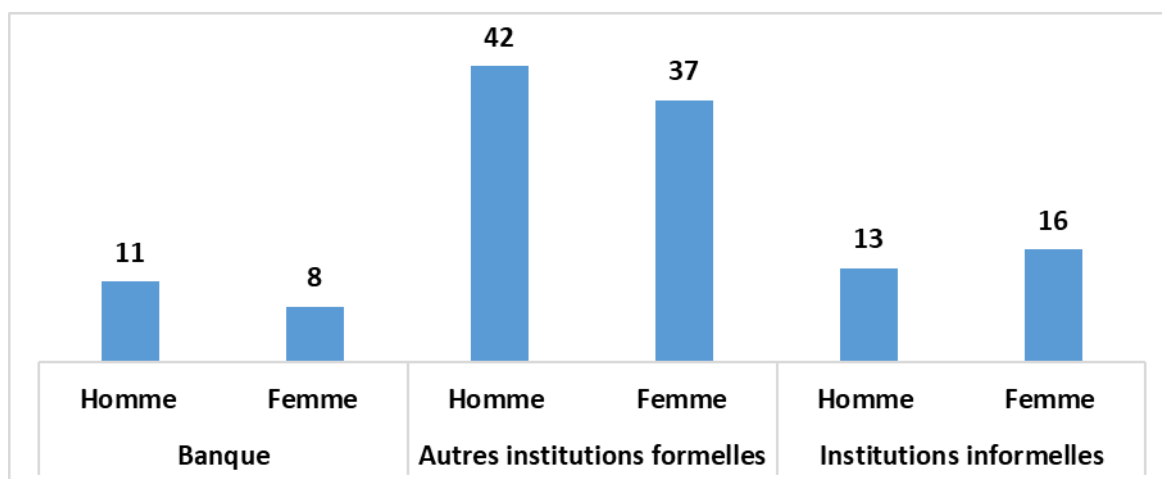
Les institutions financières peuvent être catégorisées en trois grands groupes : (1) les banques ; (2) les autres institutions financières formelles (compagnies d'assurances, sociétés à capital investissement, etc.) ; (3) les institutions financières informelles : les associations d'épargne et crédits ou tontines, etc.

Pour ce qui est de l'utilisation des services et des produits fournis par la banque, les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes à l'utiliser (11% contre 8% des femmes).

S'agissant des services et produits fournis par les institutions financières autres que la banque, les hommes sont également plus enclins à les utiliser (42% contre 37% de femmes).

En ce qui concerne les services et produits fournis par les institutions financières informelles, ce sont les femmes qui sont les plus enclines à les utiliser (16% contre 13 % d'hommes).

Graphique 23 : Répartition (%) des personnes âgées d’au moins 15 ans qui utilisent les produits et/ou services financiers fournis par sexe selon le type d’institution financière



Source : FINSCOPE 2017

3.3.4 Femmes et protection sociale

Dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement s’est engagé à mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, de manière à ce que d’ici 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

La protection sociale des personnes, quel que soit leur sexe ou l’âge de l’individu ; est cruciale. Elle renvoie à un ensemble d’interventions qui visent à réduire la vulnérabilité et les risques sociaux et économiques, et à atténuer la pauvreté extrême et les carences. Ces interventions devraient davantage cibler les populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les filles.

Selon l’Organisation Internationale du Travail (OIT), neuf (09) principales fonctions sociales relèvent de la sécurité sociale : le chômage, la maladie, la maternité, l’invalidité, le décès, les prestations familiales, les accidents de travail, les maladies professionnelles et la vieillesse.

Le système camerounais de protection sociale reste encore qualitativement et quantitativement insuffisant. Sur le plan qualitatif, la couverture de santé universelle n’est pas encore effective et le chômage n’est pas encore couvert. Sur le plan quantitatif, seuls fonctionnaires et agents de l’État, travailleurs des structures privées et para publiques affiliés à la CNPS et assurés volontaires bénéficient des prestations sociales. Leur nombre, aussi bien à la CNPS qu’au MINFI, reste encore dérisoire au regard de la masse de personnes à prendre en charge.

L’accès aux prestations servies par la CNPS est conditionné par l’immatriculation et le reversement régulier des cotisations. On peut ainsi noter qu’il existe des écarts entre les hommes et les femmes, relativement aux immatriculations à la CNPS et aux prestations servies aux bénéficiaires. En effet, entre 2018 et 2022, les femmes ont été moins nombreuses que les hommes à bénéficier d’une immatriculation à la CNPS, quel que soit

le régime d’assurance (Tableau 3). Pour ce qui est du régime obligatoire, l’écart entre les hommes et les femmes se creuse davantage au cours de l’année en 2020. En ce qui concerne le régime volontaire, cet écart est plus élevé en 2022.

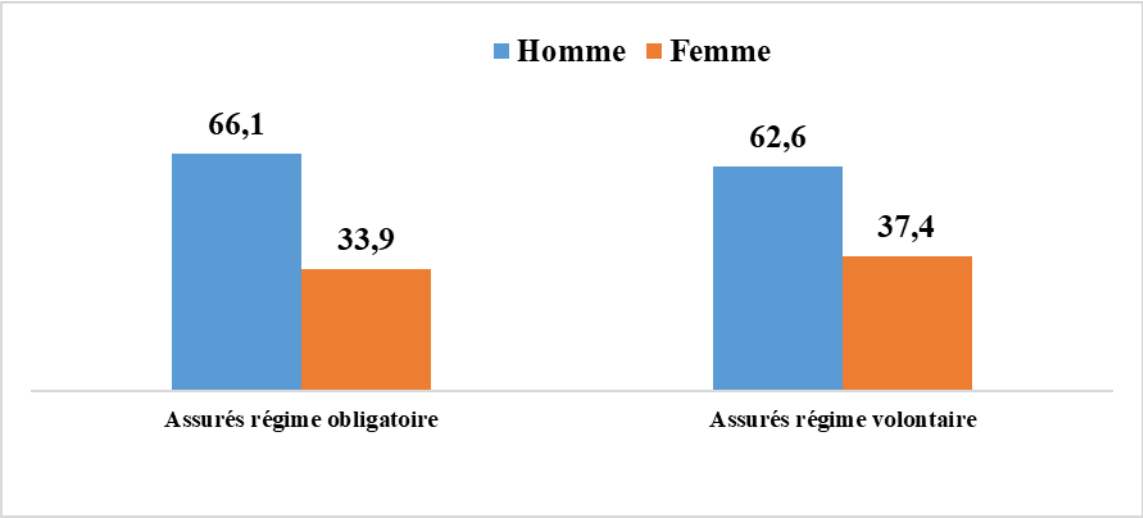
Tableau 3 : Évolution des nouvelles immatriculations des travailleurs selon le régime d’assurance et le sexe entre 2018 et 2022

Année	Assuré régime obligatoire			Assurés régime volontaire		
	Masculin	Féminin	Différence homme-femme	Masculin	Féminin	Différence homme-femme
2018	44 166	21 196	22 970	9 538	6 678	2 860
2019	38 600	19 336	19 264	11 405	7 139	4 266
2020	56 190	27 411	28 779	10 413	5 362	5 051
2021	45 800	24 193	21 607	20 709	12 483	8 226
2022	44 934	25 906	19 028	22 641	12 911	9 730

Source : annuaire statistique de la CNPS, 2022

Ainsi, dans la période 2018-2022, la proportion d’immatriculations au régime d’assurance obligatoire des femmes reste faible : 33,9% contre 66,1% pour les hommes. Sur la même période, l’écart des immatriculations au régime d’assurance volontaire est de 25,2 points, soit 37,4% d’immatriculations féminines contre 62,6% d’immatriculations masculines.

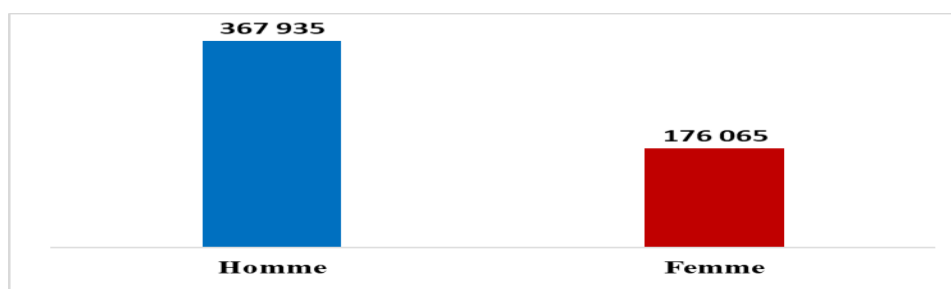
Graphique 24 : Répartition (%) des immatriculations des travailleurs par sexe selon le régime d’assurance au cours de la période 2018-2022



Source : Traitement des données de la CNPS, 2022

Lorsqu'on s'intéresse aux cotisations à la CNPS en 2022 (Graphique 25), on peut noter que deux fois plus de travailleurs hommes (367 935) que de femmes (176 065) versaient des cotisations et possédaient un numéro d'assuré connu.

Graphique 25 : Répartition des travailleurs cotisants ayant un numéro assuré connu par sexe

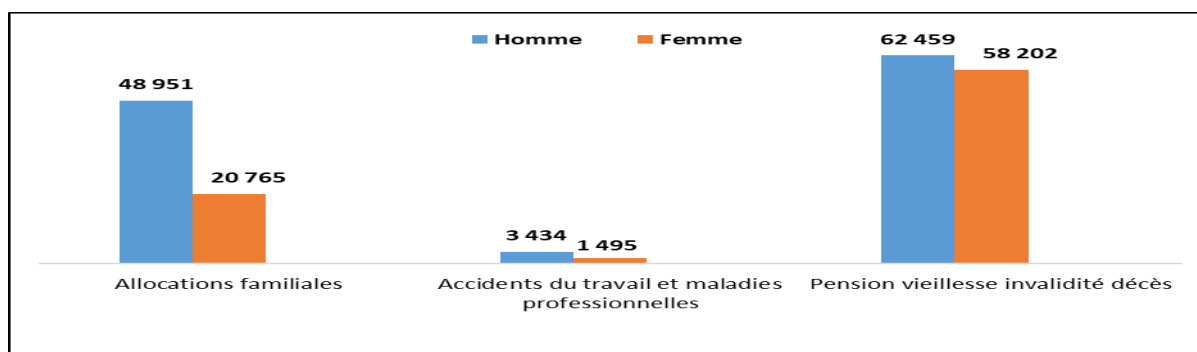


Source : Annuaire statistique de la CNPS, 2022

Ces inégalités d'accès à la protection sociale entre les hommes et les femmes mettent en relief de nombreux défis à relever par le Gouvernement, à travers la sensibilisation des entreprises privées pour l'enregistrement des travailleurs à la CNPS, ainsi qu'auprès des personnes exerçant des professions libérales.

Les prestations servies par la CNPS sont réparties par branches : prestations familiales, accidents de travail et maladies professionnelles, pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès. Le graphique 26 présente écarts observés, en termes de prestations servies selon le sexe des bénéficiaires au cours de l'année 2022. A la lecture de ce graphique, on peut noter 2,3 fois plus d'hommes que de femmes bénéficient des allocations familiales et de prestations en cas d'accidents de travail et maladies professionnelles, (48951 et 3434 respectivement contre 20765 et 1495 respectivement chez les femmes). Les écarts entre les hommes et les femmes sont beaucoup plus faibles en ce qui concerne les prestations de pension vieillesse, invalidité et décès. Pour cette dernière branche, on a 62 459 hommes contre 58 202 femmes.

Graphique 26 : Répartition des bénéficiaires des prestations servies par la CNPS en 2022 par sexe selon la branche



Source : Annuaire statistique de la CNPS, 2022

Les écarts constatés entre les hommes et les femmes en lien avec les immatriculations et le reversement des cotisations pourraient expliquer ces gaps en termes de prestations servies entre les hommes et les femmes.

Des programmes d'assistance sociale ont été également mis en place par le MINAS, le Projet Filets Sociaux (désormais adaptatif et étendu dans la perspective de l'inclusion économique) et les partenaires au développement. Ces initiatives permettent de sortir les couches de population les plus vulnérables et notamment, les femmes et les jeunes filles de la pauvreté.

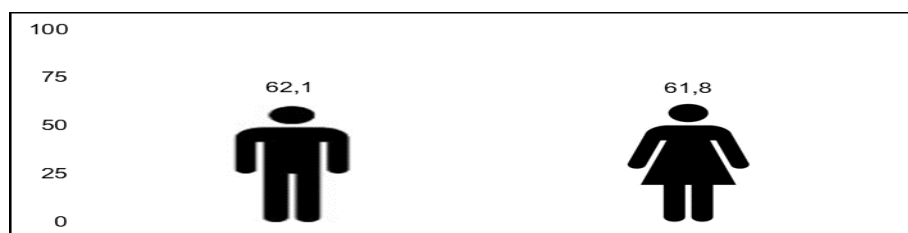
Enfin, il subsiste dans le tissu social camerounais, des mécanismes d'entraide ou de solidarité familiale et communautaire. En plus des ONG, il peut s'agir de tontines ou d'autres organisations solidaires sur la base d'affinités, religieuses, ethniques ou tribales, où un soutien multiforme peut être apporté aux personnes en situation de vulnérabilité économique. Ces mécanismes permettent, à des occasions ou circonstances précises, de venir en aide, aux femmes et filles en difficulté. Ces associations sont régies par des règles plus ou moins formelles ou contraignantes (caisses d'assurance maladie, cotisations, etc.) qui permettent de couvrir les frais médicaux des adhérents, et de leur allouer des fonds nécessaires à leurs besoins. Les capacités d'organisation des communautés contribuent ainsi d'une manière ou d'une autre, à leur apporter assistance.

3.3.5 Possession d'un acte de naissance

La cible 16.9 des ODD vise à garantir à tous une identité juridique d'ici 2030, notamment grâce à l'enregistrement des naissances. La déclaration et l'enregistrement des naissances ainsi que l'inscription officielle dans les registres d'état-civil constituent la première reconnaissance officielle de l'existence d'un enfant. Un acte de naissance est un document officiel qui peut faciliter l'accès de l'enfant aux services essentiels. Il lui permet de s'inscrire à l'école, de présenter un concours ou un examen officiel, et de bénéficier des avantages sociaux de ses parents comme l'assurance maladie, ou de faire valoir ses droits à l'héritage. Il s'agit donc d'une démarche qui vise à protéger l'enfant (INS & ICF, 2020).

Au Cameroun, l'écart pour la déclaration des naissances entre filles et garçons est relativement faible (61,8% contre 62,1% pour les garçons). Ainsi, il est nécessaire de mettre en place des stratégies qui permettront d'accroître les niveaux globaux d'enregistrements.

Graphique 27 : Proportion (%) d'enfants de moins de 5 ans et de 5-17 ans (population de droit) dont la naissance a été enregistrée à l'état civil par sexe



Source : EDS 2018

3.4. Promotion d'un environnement socioculturel favorable au respect des droits des hommes et des femmes sans discrimination et à l'élimination de toutes les formes de Violences Basées sur le Genre (VBG)

Le Gouvernement s'est engagé à mettre fin à toutes les formes de violences, et à toutes les pratiques qui entravent la paix et la sécurité des femmes, à travers les Objectifs de Développement Durable n°5 et n°16, portant respectivement sur l'égalité entre les genres et la promotion de la paix. L'ODD 5 vise à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Sa cible 5.2 envisage d'éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation. L'ODD 16 quant à lui vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Les indicateurs de performance du quatrième programme de la PNG sont :

- le pourcentage de femmes victimes de violences depuis l'âge de 15 ans causées par une personne quelconque et,
- le nombre de textes de lois/mesures spécifiques sur la protection des droits de la femme et de la jeune fille appliqués.

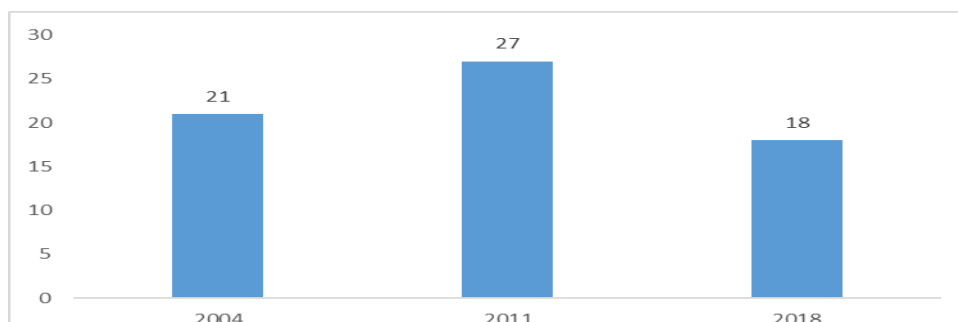
La présente sous-section va principalement présenter l'évolution des indicateurs de violences basées sur le genre et mettre en relief les féminicides et pratiques culturelles néfastes.

3.4.1 Violences physiques et sexuelles

Les violences basées sur le genre sont reconnues comme une violation des droits fondamentaux de l'homme. Plusieurs filles et femmes continuent de subir, chaque jour, diverses formes de violences avec des conséquences sur leur santé.

La proportion des femmes ayant subi des violences physiques est passée de 21% à 18% entre 2004 et 2018 (Graphique 28).

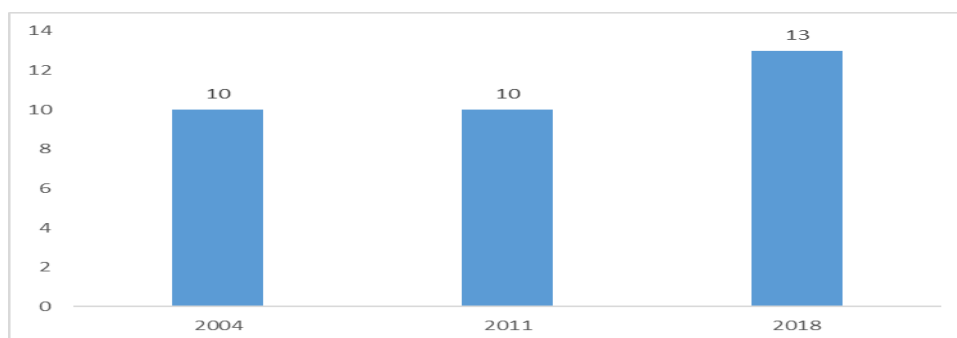
Graphique 28 : Evolution (%) des femmes de 15 à 49 ans ayant subi des violences physiques au cours des 12 mois précédant l'enquête



Source : EDS 2018

La proportion des femmes ayant subi des violences sexuelles quant à elle, est passée de 10% à 13% entre 2004 et 2018 (Graphique 29).

Graphique 29 : Evolution (%) des femmes de 15 à 49 ans qui ont déclaré avoir subi un acte de violence sexuelle de la part d'une personne quelconque à un moment de leur vie



Source : EDS 2018

Ces résultats montrent la persistance de diverses formes de violences.

3.4.2 Pratiques culturelles néfastes

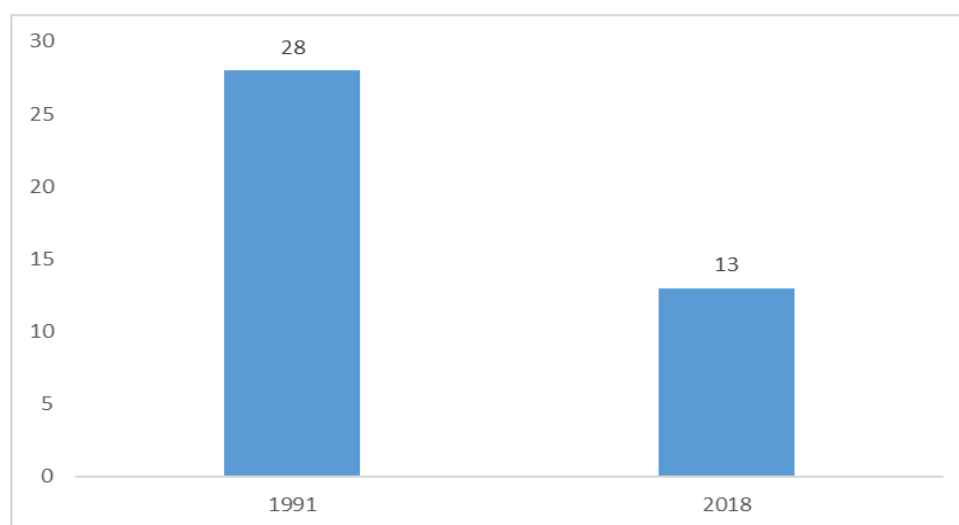
Les pratiques culturelles néfastes présentées ici sont les unions précoces et les mutilations génitales féminines.

Le mariage précoce et le mariage forcé sont des pratiques qui ont des conséquences majeures sur plusieurs plans. L'entrée précoce en union peut entraîner chez les jeunes filles l'arrêt des études, les grossesses précoces, les fistules obstétricales. Une union contractée sous l'effet de la contrainte extérieure peut donner lieu à des violences psychologiques, verbales, physiques ou sexuelles.

Le Cameroun a pris des dispositions légales pour punir ces pratiques. En effet, selon l'article 144 du code civil mis à jour en juin 2019, « *L'homme avant 18 ans révolus, la femme avant 15 ans révolus, ne peuvent contracter le mariage* ». En outre, parlant de mariage forcé, le Code Pénal camerounais de 2016 dispose en son article 356 alinéa 3 : « *Est puni des peines prévues aux alinéas 1 et 2 ci-dessus, celui qui donne en mariage une fille ou un garçon mineur de dix-huit (18) ans* ».

La proportion des femmes de 25 à 49 ans ayant contracté leur 1^{ère} union avant d'atteindre l'âge de 15 ans a diminué entre 1991 et 2018. Elle est passée de 28% en 1991 à 13% en 2018 (voir graphique 30).

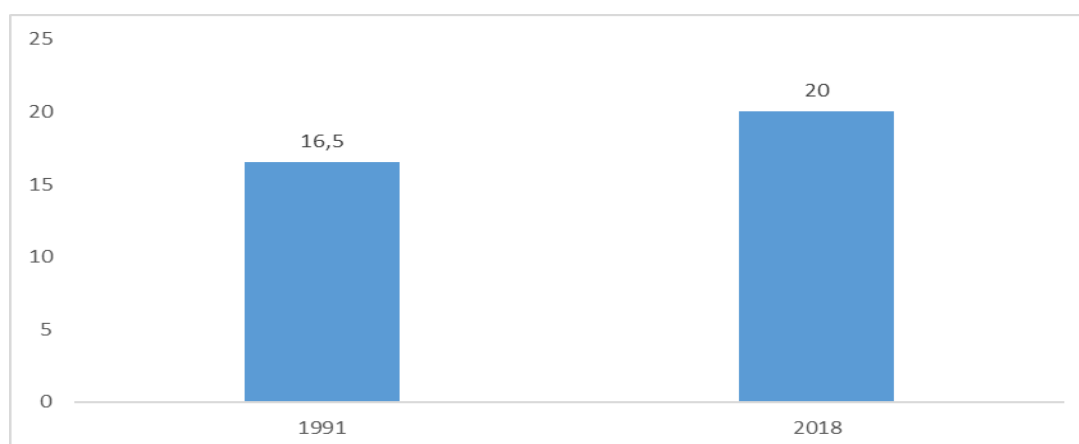
Graphique 30 : Proportion des femmes de 25-49 ans ayant contracté leur 1^{ère} union avant d’atteindre l’âge de 15 ans en 1991 et en 2018



Source : EDS 2018

Ainsi, des progrès notoires ont été réalisés pour limiter le phénomène dans la mesure où l’âge médian à la 1^{ère} union chez les femmes de 25 - 49 ans qui était de 16,5 ans en 1991 est remonté à 20 ans en 2018 (Graphique 30). Autrement dit, en 1991, à 17 ans, plus de la moitié des femmes étaient déjà en couple. En 2018, à 20ans, plus de la moitié d’entre elles le sont déjà. Toutefois, des efforts restent à fournir tout de même, pour permettre à toutes les filles de poursuivre leurs études, de choisir leurs partenaires, et pour éradiquer le risque de fistules obstétricales et de décès de nouveau-nées.

Graphique 31 : Age médian à la 1^{ère} union chez les femmes de 25 - 49 ans en 1991 et en 2018



Source : EDS 2018

Les progrès observés sont à encourager, pour que les filles et les femmes puissent bénéficier d’une éducation de qualité, des soins de santé et pour qu’elles puissent être autonomes sur le plan financier.

3.4.3 Féminicides

Les féminicides se définissent comme le meurtre d'une ou de plusieurs femmes ou filles pour la raison qu'elles sont des femmes. Ce phénomène a connu une augmentation ces dernières années, tant dans l'espace public que dans l'espace privé. Toutefois, il existe peu de statistiques concernant les cas de féminicides, notamment en raison de problèmes de coordination et de collecte des données.

Les violences conjugales au Cameroun sont en nette progression et près de 60 % des femmes en sont victimes (Actu Cameroun, 2020). Selon le site d'information *Actu Cameroun*, entre 2019 et 2020, 130 personnes dont une majorité de femmes ont été tuées, suite à des « crimes passionnels ». En 2020, ce sont au moins 60 personnes qui ont trouvé la mort dans les mêmes circonstances (*Actu Cameroun*, 18 octobre 2020). Ces statistiques sont quelque peu alarmantes et nécessitent que des actions de sensibilisation soient menées en vue de limiter ce fléau en plein expansion au sein de la société camerounaise.

3.4.4 Mutilations Génitales Féminines³

Les Mutilations Génitales Féminines (MGF) désignent toutes les interventions visant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes et tout acte portant atteinte aux organes génitaux féminins pour des raisons non médicales. Selon l'UNICEF, elles sont le plus souvent infligées aux filles entre la petite enfance et l'âge de 15 ans.

Selon les us et coutumes, les filles sont excisées soit avant qu'elles ne développent des caractères sexuels secondaires, soit pendant l'adolescence ou à la première parturition, et rarement quelques jours après leur naissance. Dans près de la moitié des cas, l'excision a été pratiquée à 5-9 ans. Cependant, environ un cinquième des femmes a été excisé à 10-14 ans et une sur vingt l'a été à 15 ans ou plus. À l'inverse, une femme sur cinq a été excisée dans la petite enfance, c'est-à-dire avant l'âge de cinq ans.

Au Cameroun, la prévalence des MGF chez les femmes âgées de 15 à 49 ans était de 1,4% en 2004. Ces MGF sont pratiqués dans certaines parties de l'Extrême-Nord et du Sud-Ouest du pays.

Quelles que soient leurs formes, les mutilations génitales féminines constituent une violation des droits humains fondamentaux des filles et des femmes, notamment de leurs droits à la santé, à la sécurité et à la dignité.

Lorsque l'excision est pratiquée, elle consiste, dans 85 % des cas, en l'ablation de parties de chairs. L'intervention consistant à pratiquer une entaille sans enlever de chairs a été effectuée dans 4 % des cas (clitoridectomie) et dans 5 % de cas (infibulation).

Dans la grande majorité des cas (89 %), l'excision a été pratiquée par une praticienne traditionnelle : soit une exciseuse (77 %), soit une accoucheuse traditionnelle (8 %). Les excisions pratiquées par des professionnels de la santé restent marginales - 4 % - (EDS 2004).

³ Les statistiques et autres informations de cette sous-section sont tirées de la PNG 2022-2030

La loi n° 2016/007 du 12 Juillet 2016, communément appelée le « Code pénal » de la République du Cameroun, a été amendée pour inclure une référence aux « mutilations génitales ». La Section 277 dispose que : « *“Est puni d’un emprisonnement de dix (10) à vingt (20) ans celui qui cause à autrui la privation permanente de l’usage de tout ou partie d’un membre, d’un organe ou d’un sens”* ». Toutefois, rien ne semble indiquer que des cas de MGF fassent l’objet de poursuites en vertu de cette loi (PNG, 2022-2030).

3.5. Renforcement de la participation et de la représentativité des femmes, des hommes et des jeunes dans la gouvernance et les sphères de prise de décision

La cible 5.1 de l’ODD 5 vise à : « *parvenir à l’égalité des sexes et à l’autonomisation des femmes* », dont vise à « *veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d’égalité* ».

Les indicateurs de performance de ce cinquième programme de la PNG sont :

- le taux de représentativité des femmes aux postes électifs et,
- le taux de représentativité des femmes aux postes nominatifs

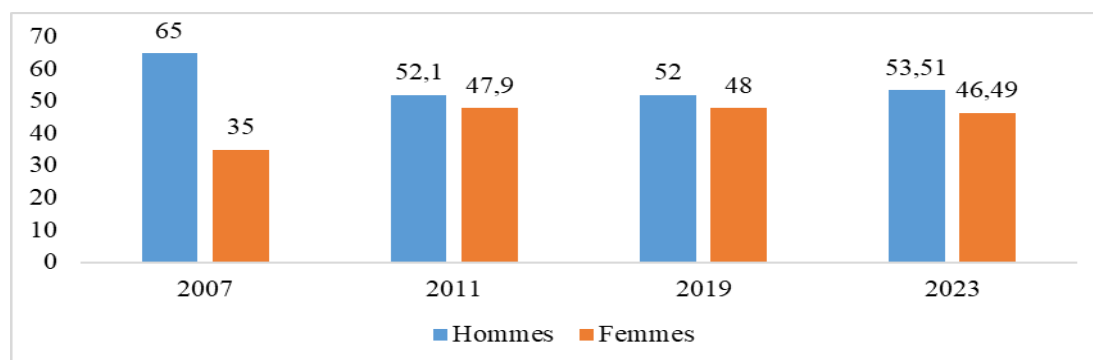
Cette section va mettre en relief la participation et leur représentativité des femmes dans la gouvernance nationale, locale et communautaire et au sein des sphères de prise de décision.

3.5.1 Participation et représentativité des femmes dans la gouvernance nationale et locale

➤ Inscription sur les listes électorales

Au Cameroun, la majorité électorale est de 20 ans. Au sein de cette population d’âge électorale, les femmes représentent 52% (BUCREP, 2023). Le graphique 31 montre que la tendance des femmes inscrites sur les listes électorales est croissante entre 2007 et 2019, allant de 35% à 48%, pour stagner à 47% en 2023.

Graphique 32 : Evolution (%) des inscrits sur les listes électorales par sexe



Source : ELECAM, 2023

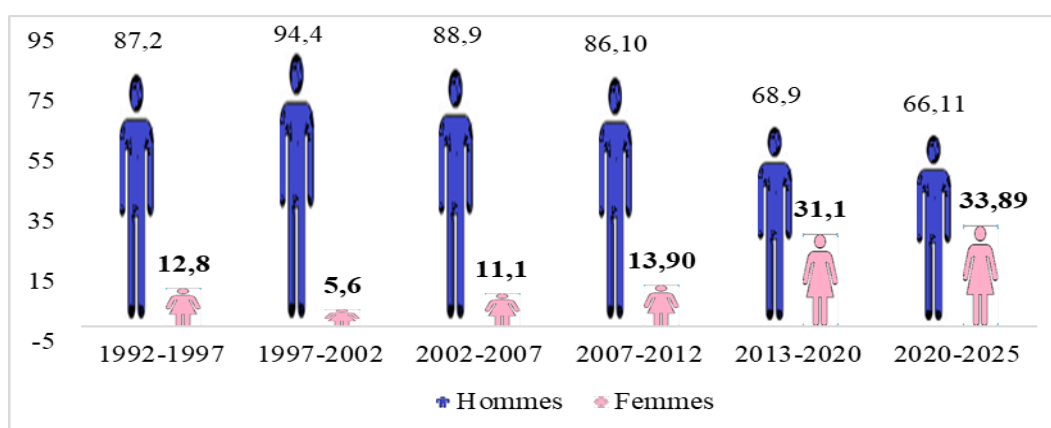
Ces données montrent que les femmes se mobilisent davantage pour exercer leur droit électoral, mais pas autant qu'il le faudrait.

➤ Représentativité des femmes au parlement (députés et sénateurs)

Au Cameroun, le parlement est composé de deux chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat. Les Députés qui siègent à l'Assemblée Nationale sont élus au scrutin direct tandis que les Sénateurs sont élus de manière indirecte.

Depuis 1992, la proportion des femmes députés a connu une hausse significative, passant de 13% à 34%.

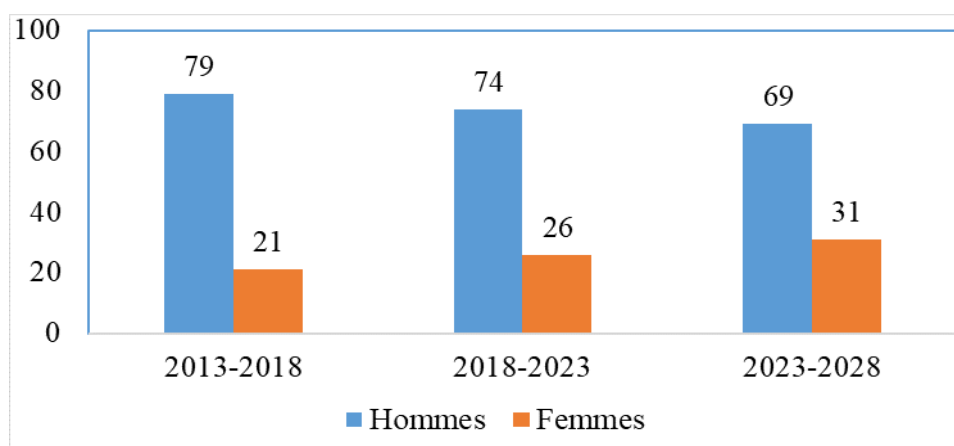
Graphique 33 : Evolution (%) des députés par législature selon le sexe



Source : Compilation de données de l'Assemblée Nationale

La proportion de femmes sénatrices également a progressé entre 2013 et 2023, passant de 21% à 31%.

Graphique 34 : Evolution (%) des sénateurs par législature selon le sexe



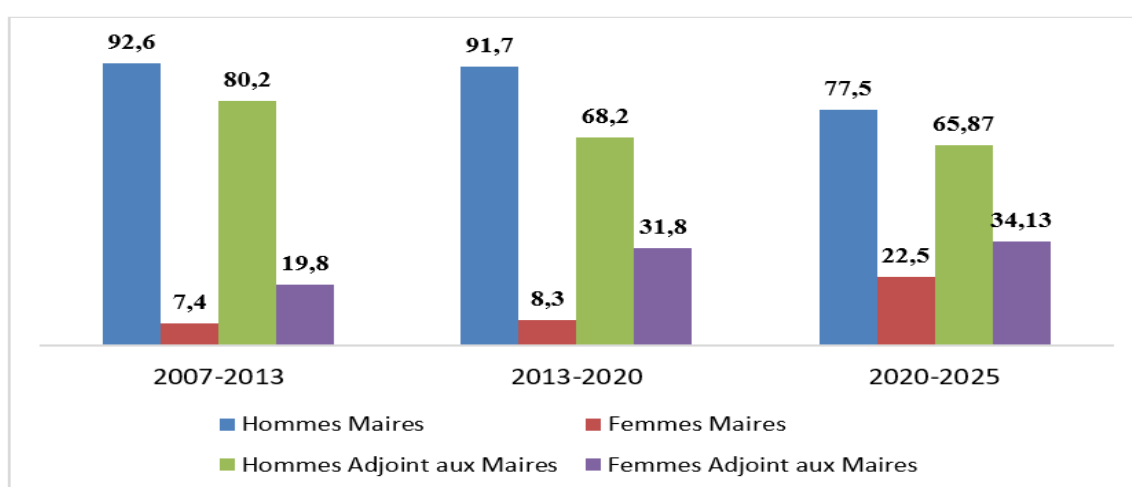
Source : Compilation de données du Sénat

Bien que la tendance soit à la hausse, beaucoup d'efforts restent à fournir pour atteindre la parité et accroître le leadership parlementaire des femmes. Ces statistiques attestent que les femmes dans le domaine parlementaire avancent vers la parité.

➤ Représentativité au sein de l'exécutif municipal (maires et adjoints)

L'exécutif municipal est composé du maire et de ses adjoints. Le pourcentage des femmes dans les exécutifs municipaux a évolué au cours des trois dernières mandatures.

Graphique 35 : Evolution (%) des proportions des maires et adjoints aux maires par mandature selon le sexe



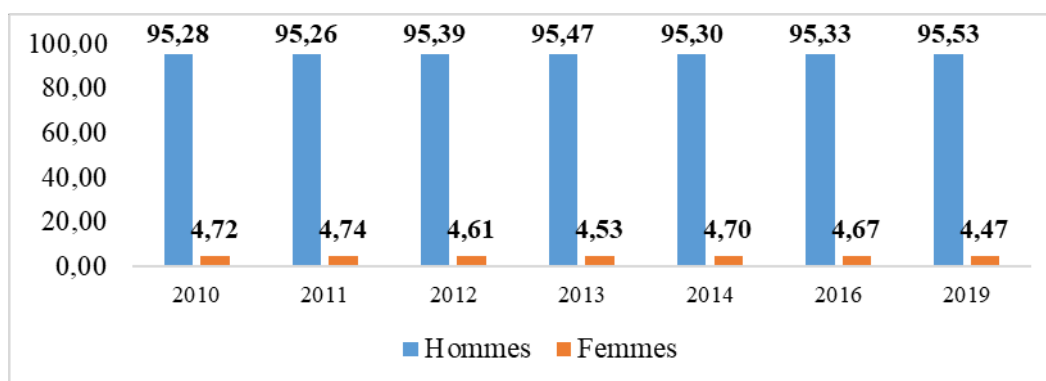
Source : Compilation de données

S'agissant de conseillers régionaux, 28% d'entre eux sont des femmes. De plus, aucune femme ne figure ni à la tête d'un Conseil Régional (10 au total), ni au poste de Maire de Ville dans les 14 Maires de ville que compte le pays.

➤ Leadership politique féminin

La proportion des femmes Président de parti politique reste faible. Les statistiques montrent qu'entre 2010 et 2019, il y avait moins d'une femme sur 20 Président de parti politique. Cette très faible proportion dans un contexte de démocratie et de promotion des droits des femmes questionne sur la volonté des femmes à être leaders politiques.

Graphique 36 : Evolution (%) des présidents de parti politique par sexe



Source : MINAT, 2024

Ces statistiques mettent en évidence l'important gap entre les hommes et les femmes, et rendent compte de ce que l'atteinte de la parité dans le domaine politique requiert beaucoup d'efforts, en vue de l'intégration des femmes.

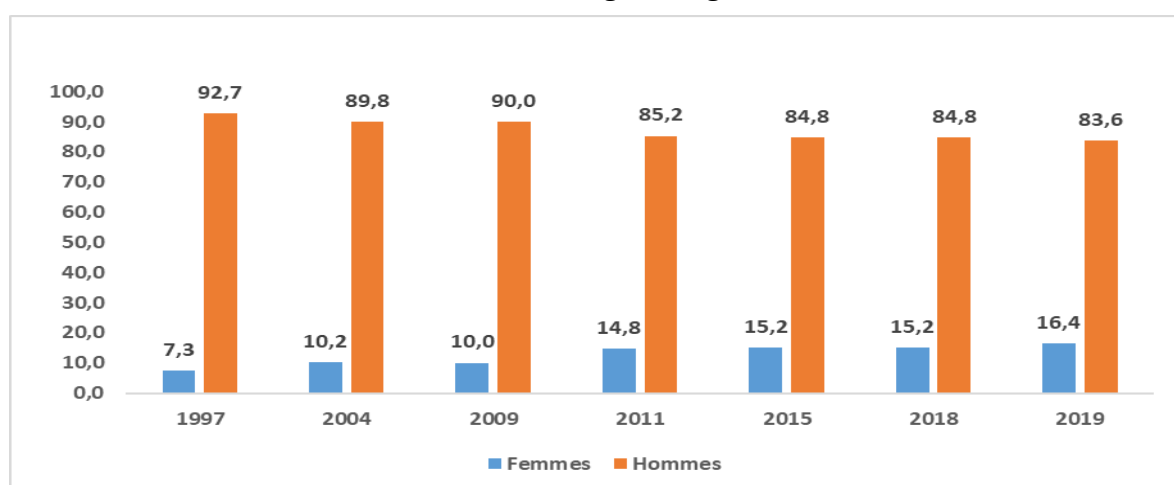
3.5.2 Participation et représentativité des femmes dans les sphères de prise de décision

➤ Représentation des femmes à des postes de décision (Ministres et assimilés)

De 1997 à 2019, la proportion des femmes ministres et assimilés a crû de 7,3% à 16,4%. Cette croissance continue témoigne d'une intégration progressive des femmes au sein du Gouvernement Camerounais.

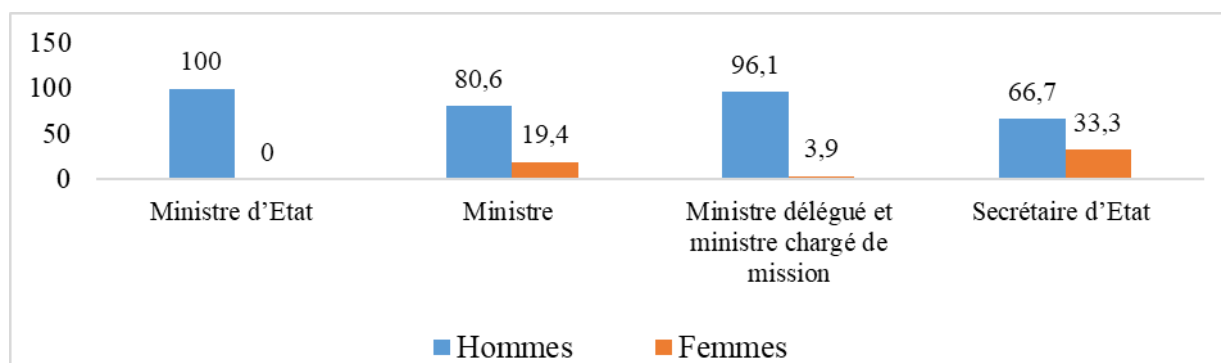
Dans cette proportion, aucune femme n'est ministre d'Etat, seulement 3,9% sont Ministres chargées de mission, 19,4% sont Ministres délégués, tandis que 33,3 % sont Secrétaires d'Etat.

Graphique 37 : Répartition (%) des ministres et assimilés par sexe selon les années de remaniement/réaménagement gouvernemental



Source : Compilation de décrets présidentiels par le BUCREP

Graphique 38 : Répartition (%) des membres du Gouvernement par sexe selon par la catégorie



Source : Décret N° 2019/002 du 04 /01/ 2019 portant réaménagement de Gouvernement

➤ Représentativité des femmes aux postes de commandement territorial

Le commandement territorial comprend les gouverneurs, les préfets et les sous-préfets.

Tableau 4 : Evolution (effectif) des femmes aux postes de commandement entre 2011 et 2019

Poste	Année				
	2011	2012	2013	2016	2019
Gouverneur	0	0	0	0	0
Préfet	0	1	1	2	2
Sous-préfet	5	5	7	5	15
Total	5	6	8	7	17

Source : MINAT, 2019

L'analyse des statistiques relatives au commandement territorial montre que les postes sont essentiellement tenus par les hommes. Depuis l'année 2004, aucune femme n'a occupé un poste de Gouverneur. De 2012 à 2019, on est passé d'une à deux femmes Préfets. Le nombre de femmes Sous-Préfets quant à lui reste faible (sur un total de 360) bien qu'il soit passé de 2 à 15 entre 2006 et 2019.

3.6. Renforcement des mesures de protection et de résilience dans les crises humanitaires et sécuritaires

Les questions de la paix et de la sécurité relèvent de l'objectif de développement durable n°16 qui vise à « *promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous* ». Bien que les cadres nationaux de référence en matière de suivi des indicateurs sur les ODD n'aient pas

suffisamment contextualisé ou internalisé cet ODD n°16, il apparaît tout de même important de se pencher sur quelques éléments y relatifs.

La cible 16.1 de cet ODD vise à réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. En ce qui concerne spécifiquement les femmes, les Nations Unies ont constaté que les conflits meurtriers peuvent être évités quand les femmes sont impliquées. En effet, les femmes ont un rôle important à jouer au niveau des opérations de réconciliation et de reconstruction. Selon l'ONU, l'implication des femmes dans les négociations de conflits et dans les efforts de paix peut mener à des accords de paix plus largement acceptés et durables.

Ainsi, les indicateurs de performance du sixième programme de la PNG sont :

- la proportion de femmes et filles bénéficiaires de la réponse humanitaire et,
- le nombre de femmes participant dans les initiatives de paix et sécurité au niveau national et local.

Cette section se focalise sur la situation des personnes déplacées de force.

Les régions de l'Extrême Nord connaissent une grande insécurité liée aux attaques meurtrières répétées des terroristes du groupe djihadiste Boko Haram. Cette situation d'insécurité a provoqué non seulement des décès par milliers, mais également des déplacements internes massifs de populations, notamment des femmes et des filles, avec à la clé une crise humanitaire.

De même, les troubles sociopolitiques que connaît la RCA depuis 2013 ont poussé vers les régions de l'Est et de l'Adamaoua des milliers de réfugiés centrafricains, principalement des femmes et des filles ont comme incidence, la montée de l'insécurité (Tamekamta, 2018).

Les régions du Sud-ouest et du Nord-ouest du pays sont confrontées depuis novembre 2016 à des troubles sociopolitiques qui perdurent. Cette crise a provoqué un ensemble de chocs exogènes, liés aux nombreux décès enregistrés, aux flux massifs de déplacés internes, notamment des femmes et des filles, installés dans les régions limitrophes du Littoral, de l'Ouest et qui atteignent même d'autres régions (Razafindrakoto, et al., 2022).

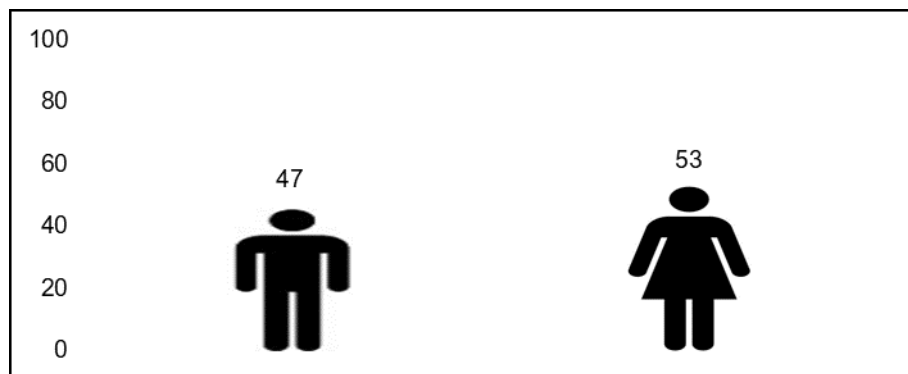
Enfin, les impacts climatiques avec leur corollaire sur la rareté des ressources hydrauliques ont conduit, en fin 2021, à des conflits intercommunautaires dans l'arrondissement de Logone Birni. À la suite de cela, de nombreuses personnes, notamment des femmes et des filles, ont dû quitter leurs ménages se dirigeant vers le Tchad ou vers des arrondissements limitrophes à la recherche des conditions de vie meilleures (UNHCR, 2023).

Selon l'UNHCR, 2 222 702 individus sont des personnes déplacées de force au Cameroun en janvier 2024. Parmi les déplacés de force, on distingue les réfugiés (1 147 450) et les personnes déplacées internes (1 075 252). Parmi les réfugiés, 74% viennent de la République Centrafricaine suivis par les Nigériens avec 25%. Ces populations s'établissent principalement dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord

Quant aux personnes déplacées internes, elles s'établissent essentiellement dans les régions de l'Extrême-Nord (453 661 individus), du Nord-Ouest (188 954), du Sud-Ouest

(169 462 individus) et de l'Ouest. Les femmes et les filles représentent 53% de l'ensemble des personnes déplacées de force.

Graphique 39 : Proportion (%) des personnes déplacées de force par sexe



Source : UNHCR, 2023

Lorsqu'elles sont forcées à se déplacer pour fuir les exactions et préserver leur vie, elles délaissent généralement leurs biens matériels et tous leurs investissements. En situation de conflits, elles vont expérimenter à court terme la faim et la famine plus tard, accroissant ainsi leur insécurité alimentaire, surtout dans un contexte de paupérisation généralisée de la société camerounaise. Dans leur nouveau lieu de résidence, des tensions communautaires peuvent survenir avec les populations hôtes, notamment à cause de la gestion et du partage des espaces vitaux et des terres agricoles. Comme autre conséquence de ces déplacements, on peut noter le décrochage scolaire des jeunes filles qui les éloignent ainsi des meilleures opportunités d'emplois et de perspectives futures. Elles seraient ainsi plus enclines à se marier précocement et par force.

Les investissements en faveur des femmes et des filles devraient être beaucoup plus importants et répondre de manière spécifique à leurs besoins. En effet, les femmes et les filles ont particulièrement besoin de trouver un logement et des activités génératrices de revenus pour éviter d'être exposées à des violences basées sur le genre qui surviennent généralement en période de conflits. En outre, elles éprouvent des difficultés d'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires appropriées, qui font partie des besoins les plus urgents, notamment pour des besoins d'hygiène menstruelle (NRC Cameroun, 2024).

Bien que des mesures de soutien importantes aient été prises pour insérer ces femmes et ces filles parmi « les populations hôtes », le Gouvernement et ses partenaires doivent accélérer ces investissements. Or, d'après le Haut-Commissariat des Nations Unies au Réfugiés, le prolongement des crises sécuritaires au Cameroun a conduit à une baisse de l'intérêt des bailleurs de fonds pour les activités de protection dont les femmes et les filles ont le plus besoin.

3.7. Renforcement du cadre institutionnel de la promotion du genre dans les politiques publiques y compris les budgets

Pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, il est important de tenir compte, dans l'élaboration des projets de développement, de l'impact différentiel selon le genre. La mise en œuvre des actions apparemment neutres peut contribuer à accroître les inégalités de genre. C'est dans cette optique que depuis 2022, le Cameroun s'est engagé dans le principe du « budget genré » ou « budget sensible au genre ». Ce principe permet d'évaluer, pour chaque action, les conséquences directes et indirectes des dépenses et des recettes publiques sur les situations des femmes et des hommes. En effet, une allocation des ressources financières qui tient compte des spécificités de genre est un accélérateur de l'égalité femmes - hommes.

Pour les années 2022 et 2023, certains ministères se sont déjà arrimés à cette nouvelle démarche, qui consiste à quantifier la part de leur budget d'investissement qui contribue de manière directe à la réduction des inégalités de genre. Cet exercice de budgétisation sensible au genre est encore en cours d'implémentation dans d'autres administrations publiques.

4. Comment accélérer le rythme ?

Au regard du bilan présenté sur la situation de la fille et de la femme au Cameroun, des défis importants sont à relever. Ceux-ci peuvent être classés par axe stratégique de la PNG, tel que synthétisé dans le tableau ci-après :

Axes stratégiques de la PNG	Défis à relever
Programme 1 : Promotion de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information	➤ Favoriser l'éducation des filles et les doter de compétences professionnelles pour les rendre plus compétitives sur le marché du travail. Pour ce faire, il faudrait : - ouvrir des écoles et centres de formation à coûts abordables, qui offrent des prestations de qualité, et dotent les filles ou les femmes de compétences, leur permettant d'être compétitives sur le marché du travail. - investir dans la prise en charge des enseignants et créer des écoles offrant des formations de qualité. - renforcer les programmes de transferts en espèces pour aider les filles les plus économiquement vulnérables à aller et à rester à l'école. - encourager le mentorat des filles, pour les aider à poursuivre des études en Sciences, technologie et mathématiques et à se spécialiser dans le commerce, y compris dans l'économie numérique et verte (cf. encadré). - instaurer une formation des jeunes femmes à la vie et aux compétences générales, afin de les aider à avoir davantage confiance en elles-mêmes et d'élargir leurs aspirations professionnelles. - poursuivre les actions de lutte contre les mariages précoces et les grossesses précoces, - Poursuivre les activités d'orientation scolaire, et les activités d'information des parents, afin que les filles ne soient plus majoritairement orientées vers des filières qui leurs sont habituellement destinées (secrétariat bureautique, comptabilité et gestion, marketing communication, etc.), - intensifier l'éducation et la formation des femmes et des filles en technologies de l'information et de la communication afin de réduire la fracture numérique et de favoriser un accès égal des hommes et des femmes au numérique.
Programme 2 : Amélioration de l'accès des femmes et des filles aux services de santé de qualité notamment en matière de Santé de la Reproduction, de maladies non transmissibles, de lutte contre le VIH Sida et d'autres pandémies	➤ Amélioration des droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Pour ce faire, il faudrait : - renforcer l'utilisation de services de santé sexuelle et reproductive, des adolescents et des mères de qualité et à des coûts abordables, - mettre à contribution les chefs traditionnels et influenceurs dans les campagnes de sensibilisation et de communication communautaires visant le changement de mentalités et les comportements.
Programme 3 : Renforcement de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production	➤ Inclusion économique et création d'emplois. Pour ce faire, il faudrait : - Doter les femmes d'une assistance technique et de moyens financiers, en vue de la création d'emplois productifs. - favoriser l'accès des femmes au capital et soutenir l'entrepreneuriat féminin. - Promouvoir la création des services de garde d'enfants. - s'attaquer aux obstacles freinant l'accès des femmes aux droits de propriété et à l'accès à l'emploi

Axes stratégiques de la PNG	Défis à relever
	dans le secteur formel, pour réduire la concentration des femmes dans les emplois mal rémunérés du secteur informel. - Promouvoir les modèles féminins, pour encourager les femmes à rechercher des emplois plus rémunérateurs, ou traditionnellement réservés aux hommes. - renforcer l'utilisation du numérique, notamment pour les transferts monétaires numériques qui renforcent l'accès aux services financiers.
Programme 4 : Promotion d'un environnement socioculturel favorable au respect des droits des hommes et des femmes sans discrimination et à l'élimination de toutes les formes de Violences Basées sur le Genre (VBG)	➤ Renforcement de la lutte contre les violences basées sur le genre et les pratiques culturelles néfastes. Aussi, est-il nécessaire de : - Renforcer les activités d'information et de sensibilisation sur les conséquences à court et à long terme, - Dénoncer les actes de violence, - Veiller à l'application des sanctions à l'endroit des auteurs d'actes de violences. - intensifier les mesures de lutte contre les mariages et unions précoces, pour permettre à toutes les filles de poursuivre leurs études, de choisir leurs partenaires, et pour éradiquer le risque de fistules obstétricales et de décès de nouveau-nées. - Intensifier la lutte contre les mutilations Génitales Féminines, à travers une sensibilisation des parents, responsables religieux et traditionnels, accoucheuses traditionnelles et personnel médical et une surveillance accrue des mutilations génitales féminines au sein des communautés. - Mettre en place un mécanisme de collecte des données fiables sur les MGF transfrontalières au Cameroun.
Programme 5 : Renforcement de la participation et de la représentativité des femmes, des hommes, et des jeunes dans la gouvernance nationale, locale et communautaire et dans les sphères de prise de décisions	➤ Renforcement de la participation des femmes à la vie politique - Promouvoir l'inscription des femmes sur les listes électorales en multipliant les actions de sensibilisation sur leurs droits et devoirs civiques.
Programme 6 : Renforcement des mesures de protection et de résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et de la participation dans la construction de la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble	➤ Renforcement de la protection des personnes déplacées de force

Axes stratégiques de la PNG	Défis à relever
Programme 7 : Renforcement du cadre institutionnel de la promotion du genre dans les politiques publiques y compris les budgets aux niveaux national et local	➤ Implémentation effective de la budgétisation sensible au genre dans un plus grand nombre d'administrations

Économie verte : opportunité à saisir pour réduire les inégalités de genre

L'économie verte est une économie qui se traduit par une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et les pénuries écologiques. Elle se décline en deux types d'activités : les activités classiques réalisées par des procédés moins polluants ou moins consommateurs d'énergie, et les éco-activités dont la finalité est la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles.

Ainsi, la transition vers une économie verte offre des opportunités uniques de réduire les inégalités entre les sexes sur le marché du travail en Afrique subsaharienne. Ce type d'économie offre un potentiel énorme en termes d'insertion dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche, du tourisme, de la gestion des déchets, du transport, de l'énergie et de la construction.

À l'échelle mondiale, le passage à une économie verte pour lutter contre le réchauffement climatique créerait 4 % d'emplois de plus dans l'agriculture que de poursuivre le statu quo ; 20% d'emplois supplémentaires en foresterie ; et 10% de plus dans les transports (OIT, 2018a). Cependant, la croissance des emplois verts dans les pays en développement a été lente. En fait, elle est assez exceptionnelle dans la plupart des pays en développement, dont en Afrique (OIT, PNUE, OIE et CSI, 2008) et encore moins pour les femmes.

Au Cameroun, les femmes représentent plus de la moitié de la main-d'œuvre agricole (MINADER, 2016) et occupent une place prépondérante dans certaines filières, notamment vivrières (maïs, manioc, mil, sorgho, banane plantain, arachide, riz, tubercules, etc.) (MINPROFF, 2020). Dans la filière des produits de rente, les femmes sont en général confrontées à d'énormes difficultés, notamment l'accès à la terre, à la propriété foncière, aux intrants agricoles, aux ressources financières (crédit, subventions, dons, etc.) et aux techniques agricoles modernes. Dans les filières de l'élevage, les femmes s'investissent plutôt dans les petits élevages (avicoles, ovins et caprins, etc.), tandis que l'élevage bovin est sous le contrôle des hommes. S'agissant de la pêche, les femmes se cantonnent à la pêche artisanale, car la pêche continentale, maritime et industrielle est l'apanage des hommes qui utilisent un matériel moderne, performant et coûteux (MINPROFF, 2020). Cependant, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits halieutiques reviennent aux femmes, même si les recettes des ventes leur échappent bien souvent. S'agissant de la production, il est important de relever que les femmes investissent plus dans des exploitations familiales caractérisées par la petite taille des champs (moins de 2 hectares) où elles produisent principalement diverses cultures vivrières, parfois associées au café et / ou au cacao. Elles utilisent des semences non sélectionnées / améliorées et bénéficient peu des programmes de vulgarisation agricole. Ainsi, elles peinent à se professionnaliser dans le segment du développement semi-moderne.

Eu égard à la situation ainsi présentée, il ressort que les femmes pourraient avoir de nombreuses difficultés à bénéficier de l'opportunité que représente l'économie verte au Cameroun. En effet, elles seront confrontées à l'inadéquation entre les nouveaux emplois issus de l'économie verte et leurs qualifications, l'accès au financement, l'accès à la terre, les normes sociales et préjugés sexistes.

En somme, les femmes sont bien placées pour saisir les opportunités offertes par l'économie verte bien que pour l'instant elles soient actuellement majoritairement concentrées dans des secteurs susceptibles de créer plus d'opportunités d'emploi vert bas de gamme.

Pour inverser la tendance, des actions politiques devraient être mises sur pied pour accroître les qualifications des femmes dans le domaine des métiers de l'économie verte, réduire les pesanteurs socio-culturelles et faciliter l'accès aux intrants.

Conclusion

Bien que de nombreux efforts aient été consentis au Cameroun depuis des décennies pour réduire les inégalités de genre, le fossé entre les femmes et les hommes reste encore important dans différents domaines (éducation, formation, accès et utilisation des TIC, emploi, santé de la reproduction, accès aux ressources et contrôle, participation politique, prise de décision, situations humanitaires).

Le faible taux relatif d'activité des femmes rend compte de ce qu'il y a lieu d'investir davantage dans l'éducation et l'acquisition des compétences professionnelles. Il s'agit ainsi de maintenir les filles dans le système scolaire, de retarder l'âge d'entrée en union, d'éviter les grossesses précoces qui sont sources de décès chez les mères et leurs enfants.

Ce fossé s'est étendu au reste de l'économie, et notamment au secteur des nouvelles technologies, où la population féminine est à la traîne en matière d'accessibilité et d'utilisation des outils et services numériques.

Par ailleurs, une proportion importante de femmes et de filles a un besoin non satisfait en matière de planification familiale. En effet, celles-ci ont une capacité limitée à utiliser un moyen contraceptif et encore moins une capacité à supporter les coûts des grossesses non désirées.

Les femmes éprouvent également de nombreuses difficultés d'accès à la propriété foncière et sont confrontées à de multiples obstacles en matière d'accès aux services financiers, en raison de barrières culturelles. Enfin, les femmes sont sous-représentées dans les sphères de décision et à des postes électifs.

La persistance de ces inégalités est le fait des croyances et pratiques culturelles, les lois et réglementations restrictives et de normes socioculturelles discriminantes qui constituent de véritables barrières à l'entrée de nombreuses activités.

Aussi, les investissements en faveur des femmes vont-ils contribuer à accélérer la dynamique déjà engagée pour réduire significativement les inégalités entre les sexes, aidant ainsi les femmes et les filles à s'engager, à long terme, sur une trajectoire de croissance plus forte, durable et inclusive.

Afin d'inverser cette tendance, il est recommandé de :

1. ***promouvoir l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques chez les filles et les femmes et de les doter de compétences numériques ;***
2. ***renforcer l'offre de formation professionnelle en faveur des femmes et notamment dans le domaine du numérique*** afin qu'elles puissent créer des entreprises et accroître leur mobilité et leurs choix professionnels.
3. permettre aux femmes de tirer parti des nouvelles technologies et des meilleures pratiques pour améliorer leur productivité ;
4. ***renforcer la capacité d'agir et les voix des femmes***, en promouvant et faisant appliquer les lois et réglementations en faveur de l'égalité des chances et, en veillant à ce qu'elles correspondent aux besoins des femmes, tout en brisant les barrières culturelles qui les empêchent de participer à la vie économique ;

5. ***de mobiliser des financements innovants pour la santé des adolescentes***, au travers des mécanismes de financements innovants, il sera possible de consacrer plus d'investissements à la santé, et partant, de sauver des vies et d'améliorer les conditions de vie des populations ;
6. ***de faire tomber les barrières en facilitant l'accès des femmes aux services financiers*** ;
7. ***de renforcer la collecte de données genre-sensibles pour disposer des évidences qui vont éclairer la prise de décision politique*** ;
8. ***de mener des actions concertées, afin d'agir et d'œuvrer collectivement pour concevoir et mettre en œuvre, sur la base de données probantes, des politiques et programmes innovants*** qui permettront de réduire significativement les disparités hommes-femmes au Cameroun.

Bibliographie

BAD (2023). Document de Stratégie Pays (DSP) 2023 – 2028, 120p.

Bassi, M. (2015). Economie verte guide pratique pour l'intégration des stratégies de l'économie verte dans les politiques de développement. Institut de la Francophonie pour le Développement durable.

Becker G. (1964), Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education (première édition), New York, The National Bureau of Economic Research.

Cameroun (2017). Document National de Contextualisation et de Priorisation des ODD pour le Cameroun

Charreaux, G. (2001). L'approche économico-financière de l'investissement. Charreaux G.(éd.), Images de l'investissement : Au delà de l'évaluation financière, une lecture organisationnelle et stratégique, Vuibert, coll. FNEGE, 13.

CNPS (2023). Annuaire statistique de la CNPS 2022.

Deeming, C. & Smyth, P. (2015). Social Investment after Neoliberalism: Policy Paradigms and Political Platforms, Journal of Social Policy, 44(2), Cambridge University Press, p. 297-318.

Guérin-Schneider, L., Large, A., Wittner, C., & Werey, C. (2016). Stratégie patrimoniale durable : intégrer de nouvelles dimensions dans les choix d'investissement et de financement. Sciences Eaux & Territoires, (20), 16–21. <https://doi.org/10.14758/SET-REVUE.2016.20.04>

Guétat-Bernard, H. (2015). Travail des femmes et rapport de genre dans les agricultures familiales : analyse des similitudes entre la France et le Cameroun. *Revue Tiers Monde*, (1), 89-106

Harvey, J. (1988). L'investissement politique du corps et l'État-providence canadien Politique, n° 14, 1988, p. 5-35.

Institut National de la Statistique (2018). Enquête Démographique et de Santé

Mincer, J. (1974). Schooling, Experience and Earnings, New York, Columbia University Press for National Bureau of Economic Research.

Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (2020). Cameroun, Profil genre-pays

OCDE (2010). Investir en faveur des femmes et des filles – stratégie pionnière vers la réalisation des OMD.

OCHA (2019). Cameroon: North-West and South-West, Situation Report 12. New York :

ONU FEMMES (2023). Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable : gros plan sur l'égalité des sexes 2022, 36p.

Palier, B. (2014). La stratégie d'investissement social, Paris, CESE.

Razafindrakoto, M. & Roubaud, F. (2022). Aux soubassements de la crise anglophone au Cameroun : frustrations politiques et défiance à l'égard des institutions publiques. Statéco. 2022, pp. 121-137.

République du Cameroun (2006). Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR), Synthèse du Volet Agriculture et Développement Rural.

République du Cameroun, (2023). Politique Nationale Genre 2022-2030, 218p

Revelli, C. & Sentis, P. (2012). L'investissement socialement responsable diffère-t-il vraiment de l'investissement conventionnel ? *La Revue des Sciences de Gestion*, 255-256, 85-95. <https://doi.org/10.3917/rsg.255.0085>

Tamekamta, A. Z. (2018). Le Cameroun face aux réfugiés centrafricains. Comprendre la crise migratoire et les résiliences subséquentes. 2018.

UNHCR (2023). Rapport global 2022. Genève, Suisse : L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés.

Villieu, P. (2019). Introduction. Dans : Patrick Villieu éd., *Macroéconomie : l'investissement* (pp. 3-12). Paris : La Découverte.

Viviani, J. (2018). Investissement à impact social : une approche financière. *Marché et organisations*, 31, 173-192. <https://doi.org/10.3917/maorg.031.0173>

World Bank. (2021). The Socio-Political Crisis in the Northwest and Southwest Regions of Cameroon: Assessing the Economic and Social Impacts. Washington DC 20433: International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2021. p. 92.

Webographie

Berthemet, Tanguy . 2016. Boko Haram : plus de 1000 victimes au Cameroun. *International*. [En ligne] 16 janvier 2016. [Citation : 4 septembre 2023.] www.lefigaro.fr.

<https://www.fao.org/social-protection/overview/whatissp/fr/> consulté le 16 février 2024.

Institut National de la Statistique (INS) et ICF. (2020). Enquête Démographique et de Santé du Cameroun (EDS) 2018. <https://www.dhsprogram.com/pubs/pdf/FR360/FR360.pdf>

Institut National de la Statistique (2023). Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), et ICF.. Enquête sur les Indicateurs du Paludisme au Cameroun 2022. Indicateurs Clés. Yaoundé, Cameroun et Rockville, Maryland, USA : INS, PNL et ICF. <https://ins-cameroun.cm/wp-content/uploads/2023/10/Cameroon-MIS-2022-Final-Report-FR-FINAL-14Sep2023-For-Web.pdf>

OIT (2008). PNUE, IOE et CSI. Green Jobs : Towards Decent Work in a Sustainable, Low-Carbon World. Septembre. https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/publications/WCMS_158727/lang--en/index.htm .

OIT (2021). Base de données d'ILOSTAT, comme cité dans la Banque mondiale. Emplois dans l'agriculture (% du total des emplois) (estimation modélisée OIT). <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.AGR.EMPL.ZS?locations=ZG> & Données de la Banque mondiale. Taux de participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15 ans et plus) (estimation modélisée OIT).

Actu Cameroun, 2020, Féminicides : 130 cas en deux ans, in <https://actu.cameroun.com/2020/10/18/feminicides-130-cas-en-deux-ans/>, [en ligne], Consulté le 27 février 2024, mis en ligne le 18 octobre 2020

